

George Forrest fonde GoCongo

Lire en pages 11 et 12.

THE SOFT INTERNATIONAL THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1633 | LUNDI 31 MARS 2025 | 20 PAGES €7 \$8

La Guerre Escalade ou désescalade



Joue-t-on du théâtre en faisant croire à une escalade par des messages et des images qu'ils diffusent ou le front vit-il une désescalade? DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Escalade ou désescalade



Joue-t-on du théâtre en faisant croire à une escalade par des messages et des images qu'ils diffusent ou le front vit-il une désescalade? DR.

Le mot cohésion est le mot le plus entendu dans les relations humaines et celui de cohésion nationale est certainement le plus prononcé dans nos pays particulièrement quand une crise éclate. On peut comprendre que ce mot ait un sens lorsqu'il s'agit d'une crise survenue dans un couple ou une crise politique qui surgit dans un pays. Est-ce le cas en situation de guerre ?

Si on a raison de parler de nécessité voire de l'urgence de cohésion nationale quand la guerre s'abat, à

quel niveau se situe cette cohésion ? Certainement pas en première ligne.

À LA FORCE DE FAIRE FACE À LA FORCE.

S'il est primordial qu'avant d'aller affronter un adversaire, il faille au préalable s'assurer de la paix chez soi - la paix en interne - cette paix chez soi sera-t-elle une réponse appropriée en situation de guerre ouverte ? Y penser c'est vraisemblablement être à côté de la plaque. À la force de faire face à la force. Seule la force fait face à la force. La force pour faire face au combat. Oublier cette vérité crue c'est creuser sa propre tombe. Que

serait aujourd'hui la France si les États-Unis et leurs Alliés britanniques et canadiens n'avaient débarqué le 6 juin 1944 en Normandie face à la puissante Allemagne nazie ? Que serait aujourd'hui l'Europe si le parapluie américain n'avait jamais existé ? Pourquoi pense-t-on que l'OTAN, l'Alliance Atlantique, est née le 4 avril 1949 à Washington au lendemain de la guerre mondiale ? Sait-on pourquoi l'Allemagne s'est engagée dans un virage à 180 degrés en voulant s'endetter massivement pour réarmer la Bundeswehr avec un budget annuel de 100 milliards de euros, cette Allemagne qui

refusait d'avoir une armée puissante, qui avait confié sa sécurité aux Américains ? Certes, les États-Unis ne sont plus un allié sûr. Longtemps tournée vers le développement économique, l'Allemagne prend acte de l'impossibilité annoncée des États-Unis à la sécuriser. Plutôt que de penser à la danse, à la bière, à la prière, c'est à cela que les Dirigeants congolais auraient dû penser depuis fort longtemps : construire l'armée, la monter en puissance. En toutes choses, il y a des priorités. La prière ? Pourquoi pas ? Mais ne dit-on pas « aide-toi et le ciel t'aidera » ? Il faut saluer ces augmentations de solde

de nos forces de défense ; il faut applaudir ces vas-et- viens dans la ville de Kinshasa et en province de certains des responsables politiques qui sensibilisent et mobilisent des foules mais est-ce la réponse appropriée à la guerre que nous mène le Rwanda ? À quoi finalement ont servi les déplacements de Luanda en Angola, de Doha, au Qatar ? Pourquoi Kagame n'avait pas fait le déplacement de Luanda le 15 décembre 2024 ? Pourquoi les hommes de Nangaa, l'AFC-M23, n'avaient jamais été à ce jour à Luanda ? Pourquoi Kagame a fait le déplacement de Doha ? Pourquoi l'AFC-M23 a fait

le déplacement de Doha ? Rien que le rapport de forces. L'Émir du Qatar Tamim ben Hamad Al Thani n'est pas n'importe. Le Qatar est trop implanté à Kigali. Il détient 49% de la compagnie aérienne Rwandaise et 60 % du nouveau terminal de l'aéroport en construction à Bugesera, à 25 kms de Kigali, dont il assurera également la gestion. Bugesera est le plus grand chantier jamais financé par le Qatar en Afrique. Tamim ben Hamad Al Thani ne peut avoir entrepris une telle initiative sans le go head de Washington qui clairement a commencé à ouvrir l'œil sur Kigali. Mais Corneille

Nangaa Yobeluo et la coalition RDF-AFC-M23 jouent-ils du théâtre en faisant croire à une escalade par des messages et des images qu'ils diffusent ou le front vit-il en réalité une désescalade ? Jeudi 27 mars, Mme Bintou Keita, la cheffe de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation a alerté la Communauté internationale a annonçant les prochains objectifs de la coalition pro-rwandaise : la Tshopo avec Kisangani, la troisième ville du pays, et le Maniema avec Kindu. Il est vrai que la parole de RDF-AFC-M23 est et reste dans la bouche de Paul Kagame. **ALUNGA MBUWA** ■

Les Occidentaux envisageraient de nouvelles sanctions contre le Rwanda

Membre des principaux partis politiques français de droite, RPR, UMP, LR, puis d'extrême-droite, RN, le Rassemblement National dont il est élu député européen, secrétaire d'État puis ministre des Transports de 2010 à 2012, dans le troisième gouvernement de François Fillon, Thierry Mariani n'exclut pas de nouvelles sanctions européennes visant directement le président rwandais, Paul Kagame. « Quand la Russie a attaqué l'Ukraine, nous avons sanctionné les dirigeants russes. Aujourd'hui, tout le monde sait qui est derrière ce conflit. Si le pillage et les meurtres continuent, il faudra sanctionner le grand instigateur - et tout le monde sait où il se trouve ». Selon Thierry Mariani, l'Union Européenne, UE, a mis du temps à reconnaître officiellement l'implication du Rwanda et du M23 dans l'occupation et le pillage d'une partie du Congo. « Même l'ONU a fini par l'admettre dans une résolution. La vraie question, c'est pourquoi avoir attendu aussi longtemps? », a-t-il souligné évoquant notamment une certaine « sympathie » de l'Union Européenne pour le Rwanda, expliquant que Kigali a longtemps bénéficié d'un traitement de faveur.

L'Union Européenne a notamment interdit toute transaction avec Gazebo Gold Refinery, principale raffinerie utilisée par le Rwanda pour commercialiser les minerais provenant du Congo. Mariani se dit sceptique quant à l'impact immédiat de ces sanctions mais considère qu'elles envoient un message clair à Paul Kagame. « Vous êtes démasqué. Si vous voulez retrouver votre

image, vous devez quitter la RDC ». Si certaines voix estiment que les sanctions annoncées juste avant les pourparlers entre Kinshasa et le M23 ont conduit à leur échec, pour Mariani, cette analyse est erronée.

KISANGANI ET KINDU SOUS MENACE.

« Le M23 est un groupe terroriste soutenu par le Rwanda. La souveraineté d'un pays n'est pas négociable ». Il insiste sur le fait que la communauté internationale ne peut plus ignorer cette réalité. En février 2024, Bruxelles et Kigali ont signé un accord pour garantir un approvisionnement en matières premières pour l'UE. Mariani estime que cet accord a contribué à alimenter la guerre. « Cet accord ne garantit rien. J'espère qu'il ne sera plus appliqué, même s'il n'a pas encore été officiellement dénoncé », explique-t-il. Lors d'une réunion le 27 mars à New York au Conseil de sécurité des Nations Unies, les États-Unis, qui font partie des pays à avoir sanctionné des responsables rwandais, ont jugé inacceptables les fausses allégations rwandaises selon lesquelles la Monusco appuierait les FDLR, venant de la part d'un contributeur au maintien de la paix », à savoir le Rwanda.

En tant que principal bailleur de fonds de la Monusco, les États-Unis ont demandé que les Casques bleus soient autorisés à se déplacer librement, y compris dans les zones contrôlées par le M23. Si la Mission des Nations Unies ne peut y protéger les civils, alors le Conseil devrait envisager « toutes les options possibles, y compris une révision du mandat de la Mission, qui ne reflète plus l'environnement opérationnel », a préconisé la délégation américaine, suivi sur ce point par la Fédération de Russie. Les attaques contre les Casques bleus sont susceptibles de constituer des crimes de guerre, a déclaré la France, à cette

réunion, soulignant qu'il en va de même pour les entraves à la liberté de mouvement de la Monusco ou à l'exercice de son mandat.

La Représentante spéciale s'est félicitée que, le 7 février dernier, le Conseil des droits de l'homme ait établi une mission d'établissement des faits, ainsi qu'une commission d'enquête indépendante sur les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commises dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu depuis janvier 2022. Une décision qui vient en appui aux efforts similaires entrepris par la Cour pénale internationale, CPI, pour enquêter sur les crimes commis au Nord-Kivu depuis cette date, a noté la haute fonctionnaire. La détérioration « dramatique » de la situation sécuritaire dans les Kivu au cours des deux derniers mois a des ramifications à l'échelle nationale et régionale, menaçant les fragiles acquis obtenus de haute lutte dans les provinces orientales congolaises, a déclaré en substance le 27 mars au Conseil de sécurité la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et cheffe de la Monusco, la Guinéenne Bintou Keita.

Venue présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation au Congo, qu'elle dirige, elle a rappelé que cette crise est liée à l'expansion territoriale de l'AFC, l'Alliance Fleuve Congo et du Mouvement du 23 mars, M23, soutenus par l'armée rwandaise, FDR, la Force de Défense Rwandaise. Leur consolidation leur a permis de prendre le contrôle de vastes zones des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, menaçant de s'étendre à celles de la Tshopo et du Maniema. L'AFC/M23 a assis « sa mainmise », selon le rapport du Secrétaire général, établissant une administration parallèle dans de

grandes parties des territoires de Masisi, Rutshuru, Lubero Sud et Nyiragongo ainsi qu'à Goma et ses environs. « Les 5 et 11 février, respectivement, le M23 a nommé une autorité provinciale parallèle pour le Nord-Kivu et un maire pour Goma. Le groupe a mis en place sa propre police parallèle, établi des services coutumiers et administratifs et continué à prélever des impôts, tout en poursuivant l'enrôlement dans ses rangs ». Et au Nord-Kivu, l'administration parallèle a nommé des administrateurs financiers et un délégué aux mines, une décision qui fait écho aux liens entre les conflits armés et l'exploitation illégale des ressources naturelles dans l'Est du Congo, a relevé Mme Keita.

« Aujourd'hui, l'AFC/M23, appuyé par la FDR, contrôlent de vastes zones des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, menaçant de s'étendre aux provinces de la Tshopo et du Maniema. L'AFC/M23 a également poursuivi la mise en place d'une administration parallèle, nommant récemment un gouverneur, deux vice-gouverneurs et un maire à Bukavu, au Sud-Kivu. Au Nord-Kivu, elle a nommé des administrateurs financiers et un délégué aux mines, faisant écho aux liens entre les conflits armés et l'exploitation illégale des ressources naturelles dans l'Est du Congo. Il est impératif, a insisté Mme Keita, que toutes les parties honorent leur engagement déclaré de faire taire les armes et de rechercher une solution pacifique en vertu du cessez-le-feu immédiat et inconditionnel auquel elles ont souscrit », a déclaré Mme Bintou Keita.

Alors que toutes les parties au conflit sont tenues par la résolution 2773 (2025) de conclure un cessez-le-feu et le M23 et ses alliés rwandais à se retirer immédiatement des territoires occupés, la Monusco s'efforce de s'acquitter de son mandat en intensifiant ses patrouilles et en établissant des bases opé-

rationnelles mobiles à Lodha et Aar. Elle facilite également les consultations menées par le Gouvernement congolais avec les groupes armés en Ituri depuis janvier 2025, qui ont notamment conduit à la reddition de 2.216 éléments zaïrois, à la déposition de 103 armes et munitions, a fait valoir la haute fonctionnaire. Mais à Goma et dans d'autres zones sous contrôle du M23, a-t-elle confirmé, la liberté de mouvement des Casques bleus continue d'être entravée, notamment par des barrages routiers et une obligation de notification préalable de 48 heures, même si, ces derniers jours, certaines restrictions ont été assouplies.

« Des milliers de morts et des déplacés internes, des villes entières ravagées de Walikale à Kamanjola en passant par Bunagana, Masisi centre, Goma, Minova, Idjwi et Bukavu, dans un contexte humanitaire globalement chaotique ; l'Est du Congo offre toujours et encore l'image d'un spectacle désolant ». C'est ainsi que le représentant congolais aux Nations Unies a décrit la situation que vit le pays, tandis que Charlotte Slente, la Secrétaire générale du Conseil danois pour les réfugiés, a précisé que l'« explosion » de violence à Goma et ses environs a provoqué l'exode de 660.000 personnes, un chiffre qui s'ajoute aux 6,7 millions de personnes déjà déplacées à travers le pays fin 2024.

Au Burundi, autre pays touché par cette guerre dont le représentant s'est exprimé le 27 mars, 60.000 Congolais de plus ont trouvé refuge, portant leur nombre total à 120.000. L'ampleur et la persistance des violences, que le représentant congolais a attribuées aux forces rwandaises et à leurs supplétifs, suggère qu'« on ne peut plus se permettre de laisser cette crise s'éterniser au prétexte qu'elle serait un problème africain nécessitant une solution africaine », à laquelle a appelé de ses vœux la Chine et la Sierra

Leone, au nom des A3+, le bloc formé par ce pays, l'Algérie, la Somalie et le Guyana. Le délégué congolais a accusé le Rwanda de mauvaise foi et d'« intransigeance » dans le cadre des pourparlers de paix, qu'il tenterait de saboter. Le Rwanda, qui ne jurait que par les négociations directes entre le Congo et l'AFC/M23, a été le premier à boycotter la rencontre du 18 mars dans le cadre de la feuille de route de Luanda, dont le moindre engagement aurait été « piétiné » par le pays.

LE MÊME NARRATIF RÉPÉTITIF.

De son côté, Olivier Jean Patrick Nduhungirehe, le ministre rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a déclaré que les causes profondes du conflit dans l'Est du Congo étaient à chercher dans le maintien de la milice génocidaire FDLR, Forces démocratiques de libération du Rwanda, malgré son bilan de massacres ethniques, de recrutement d'enfants soldats et de déstabilisation des deux pays voisins, mais aussi dans la persécution systématique des locuteurs congolais du kinyarwanda, en particulier des communautés tutsies, des allégations contestées par le représentant congolais. Olivier Jean Patrick Nduhungirehe s'est également montré sévère avec la Monusco, qui a été incapable, selon lui, de mettre en œuvre son mandat, alors que la résolution 2098 (2013) lui avait permis de déployer une brigade d'intervention pour neutraliser tous les groupes armés, « y compris la milice génocidaire des FDLR ».

En Ituri, parallèlement à la menace posée par les ADF, les affrontements entre la Coopérative pour le développement du Congo, CODECO, et les groupes armés zaïrois se sont intensifiés, notamment dans les territoires de Djugu et de Mahagi. L'annonce par Thomas Lubanga Dyilo, ancien condamné par

la CPI, de la création d'un nouveau mouvement politico-militaire, la Convention pour la révolution populaire, CRP, en Ituri, menace également les civils et la sécurité régionale, s'est alarmée la Représentante Spéciale.

Cette violence persistante dans l'Est du Congo compromet la cohésion nationale dans tout le pays. « Alors que de plus en plus de personnes fuient les provinces de l'est de la RDC vers les zones contrôlées par le Gouvernement à l'ouest, la désinformation les qualifiant d'infiltrés ou de suspects se propage, notamment sur les réseaux sociaux », a averti la Représentante spéciale, en citant des attaques, certes isolées, contre des citoyens congolais tutsis et swahiliphones, ainsi que la résurgence des discours de haine. Après avoir exhorté le Gouvernement congolais à adopter la loi récemment soumise contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie, elle a fait part de la détermination de la Monusco à soutenir les initiatives de paix régionale en cours. « La détérioration dramatique de la situation sécuritaire dans l'est du pays a eu un impact majeur sur les discussions entre la Monusco et les autorités congolaises concernant le désengagement progressif et responsable de la Mission et la transition au Sud-Kivu », a confié Mme Keita.

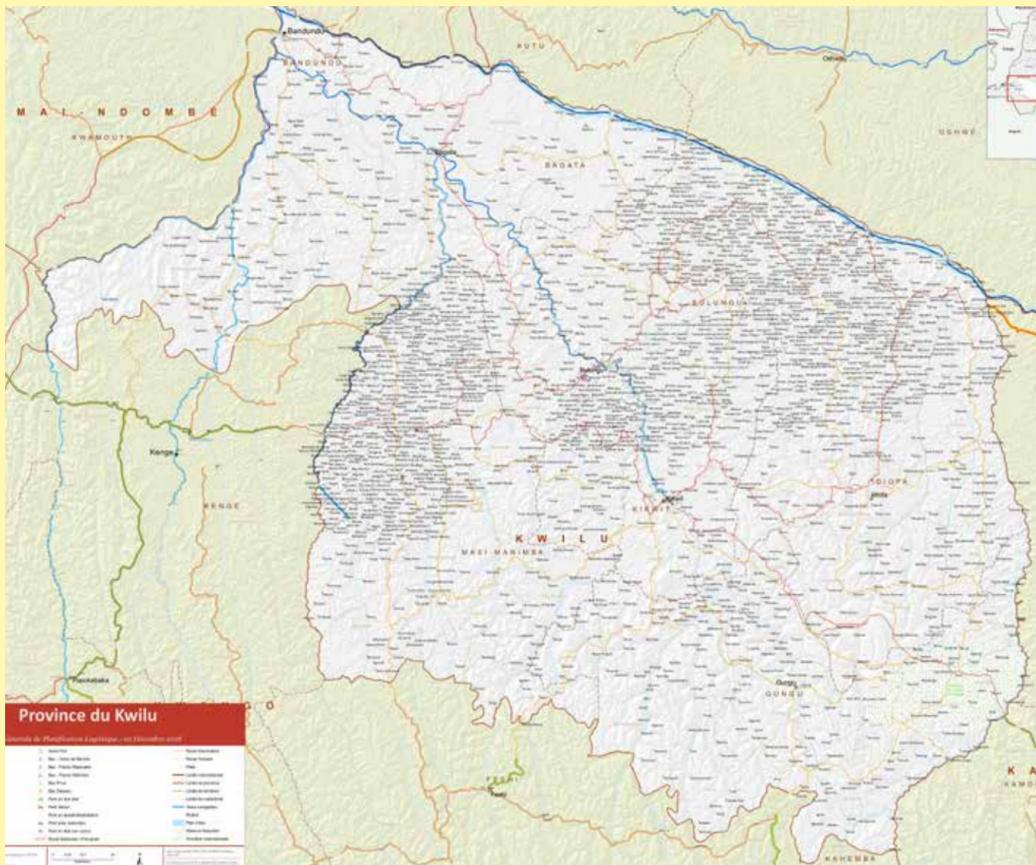
La mise en œuvre de la feuille de route provinciale du Gouvernement du Sud-Kivu pour la transition a été suspendue à la suite de la prise de Bukavu par l'AFC/M23. Les efforts du Groupe de travail conjoint - composé du Gouvernement, de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies - pour définir les modalités de planification du désengagement de la Mission des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri ont également été compromis, « car plusieurs hypothèses de planification sont désormais caduques », a-t-elle expliqué.

avec AGENCES ■

Claude Kumpel Mpsasi élu président de l'Assemblée provinciale du Kwilu, la province attend son gouverneur et ses sénateurs

Enfin ! La province du Kwilu, l'une des trois provinces avec le Mai-Ndombe et le Kwango de l'espace Grand Bandundu, est entrée dans la dernière ligne droite de normalisation/légitimation de ses représentants. Après plus d'un an de fonctionnement sans autorités légitimes au niveau national (Sénat) et au niveau provincial (Assemblée, Bureau de l'Assemblée, Gouverneur, Vice-Gouverneur, Gouvernemen, Sénateurs), le Kwilu s'est engagé dans l'ultime course.

Dans le Kwilu, les cartes ont commencé à s'abattre et l'histoire s'est mise en route. Vendredi 28 mars, l'Assemblée provinciale du Kwilu a, au second tour, élu son président, Claude Kumpel Mpsasi (27 voix, originaire du territoire d'Idiofa) contre Félicien Lupemba Mboma (20 voix, originaire du territoire de Masimanimba) qui avait occupé dans le passé le poste de rapporteur. Ces deux candidats avaient rassemblé 16 voix pour le premier, 17 voix pour le second et ont sorti de la course dès le premier tour le président du bureau d'âge Joël Ibilaba (11 voix, ville de Kikwit). Désiré Iyemvela Eminga (Ville de Bandundu) candidat au poste de rapporteur où une seule candidature a été enregistrée, a été élu par acclamation. David Livingston Mabanza (27 voix, Gungu) est le nouveau rapporteur adjoint de la présente législature. Il a éliminé Muleu Fulume, 19 voix. L'élection du bureau définitif Claude Kumpel Mpsasi ouvre la porte à l'organisation de l'élection du gouverneur, du vice-gouverneur et des sénateurs (quatre pour le Kwilu) annoncée pour le 2 avril. La



Ci-haut la province du Kwilu vue sur la carte géographique. Ci-bas, le tout nouveau Président de l'Assemblée provinciale du Kwilu, Claude Kumpel Mpsasi. DR.

de Kikwit) un second tour n'avait pas été organisé après qu'un bulletin nul ait été enregistré, ramenant le corps électoral à 46 votants. Aucun candidat membre du bureau d'âge n'a en fait été reconduit. Au second tour, Sylvain Diasso Muyanga (26 voix, Bulungu) a été élu questeur face à Bonaventure Kipalamoto Mpasagni (20 voix, Idiofa) après l'élimination du questeur du bureau d'âge Joël Ibilaba (11 voix, ville de Kikwit). Désiré Iyemvela Eminga (Ville de Bandundu) candidat au poste de rapporteur où une seule candidature a été enregistrée, a été élu par acclamation. David Livingston Mabanza (27 voix, Gungu) est le nouveau rapporteur adjoint de la présente législature. Il a éliminé Muleu Fulume, 19 voix. L'élection du bureau définitif Claude Kumpel Mpsasi ouvre la porte à l'organisation de l'élection du gouverneur, du vice-gouverneur et des sénateurs (quatre pour le Kwilu) annoncée pour le 2 avril. La



campagne électorale a démarré samedi 29 mars 2025. Parmi les seize tickets enregistrés, trois sont en pole position, le ticket Me Donald Sindani Kandambu (Masimanimba avec Perpétue Tambu Suddila comme candidat Vice-gouverneur), le ticket Philippe Akamituna Ndolo (Baga-

ta avec Espoir Masmaniki Iziri comme candidat Vice-gouverneur), le ticket Rombeau Fumany Gymbadi (Gungu avec Olivier Tabala Lankwan comme candidat Vice-gouverneur). Tout commence début janvier 2024 avec l'annonce puis le communiqué

de presse n°002/CÉNI/2024 daté du 5 janvier 2024 de la Commission Électorale Nationale Indépendante, CÉNI, de l'annulation des élections législatives nationales et provinciales des circonscriptions électorales de Masimanimba et de Yakoma lors des scrutins combinés organisés le 20 décembre 2023 dans le pays. Alors qu'on s'attendait à la réorganisation dans un délai acceptable de ces élections, c'est seulement le 15 décembre 2024 qu'elles furent réorganisées. Soit un an plus tard. Entre-temps, que de communiqués de presse, que de débats dans les médias allant dans tous les sens. Certains sollicitaient la non-tenu de ces scrutins, réclamant la validation des élus de la dernière législature, d'autres étaient pour la réorganisation des élections sans les candidats repris sur une liste contestée publiée par la CÉNI reprenant des candidats invalidés, d'autres encore engageaient la guerre et demandaient la reprise des scrutins

avec tous les candidats «invalidés» ou non encore qu'à Kinshasa, la Cour de cassation attendait en vain de la CÉNI des preuves de ses accusations encore que le procès public des agents de la CÉNI arrêtés à Masimanimba par la CÉNI elle-même et organisé à Masimanimba avait donné lieu à la relaxation des présumés coupables. La décision de la Commission Électorale Nationale Indépendante n°002/CÉNI/2024 datée du 5 janvier 2024 contestée par la Cour Constitutionnelle, la Centrale Électorale en était réduite à recadrer les médias déclarant qu'elle n'avait invalidé aucun candidat dans les circonscriptions de Masimanimba dans le Kwilu, Grand Bandundu, ni de Yakoma, dans le Nord-Ubangi, Grand Équateur. Une décision qui ne fit point baisser la tension dès lors que la tenue des scrutins se faisait attendre. C'est finalement le 18 décembre 2024 que ces scrutins furent organisés à Masimanimba et à Yakoma et les résultats définitifs proclamés le 20 janvier 2025 par la Cour Constitutionnelle. Restait la suite, à savoir, la validation par les chambres des élus provinciaux et nationaux.

DU 17 MARS AU 24 AVRIL 2025. Si, au niveau national, la mise en place des Institutions ne pouvaient attendre la réorganisation des élections dans ces deux circonscriptions, la société civile était vent debout pour bloquer le fonctionnement des Institutions provinciales sans leurs nouveaux élus. Ils eurent finalement raison... Pourquoi la CÉNI a-t-elle attendu tant de temps ? Les fonds du Gouvernement en millions de \$US ont finalement été mis à disposition. Ce qui permet le 13 mars à la CÉNI de publier le calendrier des élec-

tions des sénateurs, quatre du Kwilu et du Nord-Ubangi. Dans un communiqué du 13 mars, la centrale électorale annonçait que le processus électoral se déroulerait du 17 mars au 24 avril 2025. Le texte rappelait néanmoins que «la mise en œuvre de ce calendrier électoral dépendait de la mise à disposition, en temps opportun, des moyens financiers nécessaires». Au cours de la période allant du 17 au 26 mars 2025, la CÉNI prévoyait d'accréditer des témoins, observateurs et journalistes auprès de ses secrétariats exécutifs dans ces deux provinces. Le 29 mars interviendrait l'affichage des listes officielles des candidats, marquant le début de la campagne électorale qui s'étendrait jusqu'au 31 mars. Ce calendrier fixait au 2 avril 2025 l'élection des gouverneurs, des vice-gouverneurs et des sénateurs. « À cette date de vote, les résultats provisoires seront affichés et annoncés officiellement par la CÉNI. Du 4 au 11 avril est prévue la période de dépôt des recours en contestation des résultats provisoires, devant la Cour Constitutionnelle pour les sénateurs et devant les Cours d'appel de Bandundu et de Gbadolite pour les gouverneurs et vice-gouverneurs », précisait le communiqué. Le traitement des contentieux aurait lieu du 12 au 18 avril, suivi de la publication des résultats définitifs le 19 avril. Enfin, le 24 avril serait consacré à la transmission des dossiers des élus au Président de la République. Un calendrier intervenant deux mois après que la Cour Constitutionnelle eût publié les résultats définitifs de ces élections législatives réorganisées à Masimanimba et à Yakoma.

D. DADEI

Au Kwilu, soixante-neuf candidats se disputent quatre sièges de sénateur

Province : Kwilu			BRTC : BANDUNDU VILLE			Circonscription : KWILU			SIEGE : 4		
N°	Organisation	Sigle	N° dossier	Nom	Post-nom	Prénom	Sexe	Lieu de naissance	Date de naissance	Numéro national	Rang
1	Action des Alliés/ Tous pour le Développement du Congo	2A/TDC	SN30114A003200040	LABILA	NKALIM	PAPY	M	IDIOFA	16/06/1990	31172579664	Titulaire
				LABILA	OBIAL	TONY	M	KINSHASA	07/02/1991	31172579685	1er Suppléant
				KINKUTI	NSANSUINI	THEODORE	M	MOKALA	30/05/1967	30200134936	2ème Suppléant
2	Action des Alliés et Union pour la Nation Congolaise	A/A-UNC	SN30114A003700042	LABEMBA	SIETA NZONDO	JEAN BAPTISTE	M	MUKULU	02/09/1940	30350140033	Titulaire
				LABEMBA	ONGUL	TITAN	M	KINSHASA	12/10/1983	30041931816	1er Suppléant
				LABEMBA	SIETA	PATRICK	M	KINSHASA	13/08/1992	30609950596	2ème Suppléant
3	Action des Alliés et Union pour la Nation Congolaise	A/A-UNC	SN30114A003700042	MAMBAMBU	MANGWANDA	TRESOR	M	KINSHASA	17/12/1982	30022947948	Titulaire
				MASALA	KOFFI	RICKY	M	KINSHASA	02/07/1984	30781590424	1er Suppléant
				MANIENE	MATUNGULU	JEAN JOSE MARIA	M	LUSANGA	19/03/1959	30779966306	2ème Suppléant
4	Actions des Alliés de la Convention et Parti Lumumbiste Unifié	AAC/PALU	SN30114B000600014	BUYIBU	MBUY LUMPATA	BONY FERNAND	M	KINSHASA	06/06/1956	30273566947	Titulaire
				ELABA	NGAMABWONO	THERESE	F	DJUMA	29/09/1965	30258544006	1er Suppléant
				BUYIBU	KEMEZUBI	RODRIGUE	M	KINSHASA	22/02/1992	30786191099	2ème Suppléant
5	Alliance pour l'Avènement d'un Congo Prospère et Grand	AACPG	SN30114A002000047	BULE	NTUKU	JEAN ROBERT	M	TOMOKUY	10/09/1957	31105782201	Titulaire
				MINDANDA	KIKUNGULU	MBUTA	M	BULUNGU	26/11/1980	30957180796	1er Suppléant
				IBWABU	MAKOBO	ELVIS	M	IDIOFA	25/05/1990	30782974197	2ème Suppléant
6	Alliance pour l'Avènement d'un Congo Prospère et Grand	AACPG	SN30114A002000047	ITSUNDALA	ASANG	WILLY	M	IDIOFA	09/04/1962	31170782884	Titulaire
				KIPALAMOTO	MPASAGNI	BONAVENTURE	M	MITI MITI	30/03/1959	31125182059	1er Suppléant
				DINSODI	MAKELELE	ROBERT	M	KIKWIT	17/10/1970	30951781011	2ème Suppléant
7	Alliance pour l'Avènement d'un Congo Prospère et Grand	AACPG	SN30114A002000047	MBUKA	MPERA	NICO	M	IPAMU	12/07/1974	31117782439	Titulaire
				MBOMA	OYETSH	DIEGO	M	BANDA	05/11/1982	31169582154	1er Suppléant
				NKOY	SABA SABA	VITAL	M	IDIOFA	21/09/1963	31171381483	2ème Suppléant
8	Alliance pour l'Avènement d'un Congo Prospère et Grand	AACPG	SN30114A002000047	MINDANDA	KEMBO	CLEMENTINE	F	BULUNGU	26/08/1977	35776029718	Titulaire
				AKAMITUNA	NDOLO	PHILIPPE	M	KINSHASA	13/10/1963	31083383319	1er Suppléant
				MUVEMBA	KILOBUNU	MARC	M	KINSHASA	21/06/1971	35494196536	2ème Suppléant
9	Alliance pour les Actions de Développement du Congo et Alliés	AADC-A	SN30114A001100013	NKINSI	KILENA	BRIGITTE	F	PINDI	18/06/1966	30951775419	Titulaire
				KONGO	NOSAPO	EDO	M	KINSHASA	07/07/1979	30381139257	1er Suppléant
				NGOYA	MUBIALA	ROBERT	M	KIKWIT	05/01/1962	30094328152	2ème Suppléant
10	Alliance des Congolais Progressistes et Alliés	ACP-A	SN30114A004100048	ILAKO	LESHANG	GUYLAIN	M	BOKORO	10/10/1969	30782559248	Titulaire
				KAPUMBA	MUBWANI	YANNICK	M	BANDUNDU	19/11/1985	30780766307	1er Suppléant
				LILY	MONGWALAPO	ANOYA	F	MUSHIE	18/10/1969	30781586024	2ème Suppléant
11	Alliance des Congolais Progressistes et Alliés	ACP-A	SN30114A004100048	MBUMOY	ABELU	BIENIKI	F	BANDUNDU	10/10/1990	30783564311	Titulaire
				MBOMA	LWENI	JEAN	M	KIKWIT	09/04/1971	30784964482	1er Suppléant
				MFUMULUMBU	MUZINGA	RITHA	F	BANDUNDU	24/04/1984	30782167878	2ème Suppléant
12	Alliance des Congolais Progressistes et Alliés	ACP-A	SN30114A004100048	MIKWARI	LEKALA	ROSE	F	BANDUNDU	01/02/1968	30781369271	Titulaire
				KASUTA	KIZOMFI	JOLY	M	BANDUNDU	04/06/1983	30781963502	1er Suppléant
				NDULU	MUBO	RICHARD	M	BANDUNDU	04/11/1973	30779966478	2ème Suppléant
13	Alliance des Congolais Progressistes et Alliés	ACP-A	SN30114A004100048	MUPATA	MAWA	MOISE	M	MBANDAKA	14/06/1978	30040328106	Titulaire
				KAPUMBA	KAPITENE	ERASME	M	BANDUNDU VILLE	02/10/1971	30783170979	1er Suppléant
				IPONDE	MONKANGO	LAURIANNE	F	BANDUNDU	25/09/1989	30786990589	2ème Suppléant
14	Alliance des Forces Démocratiques du Congo et Alliés	AFDC-A	SN30114A001800030	GIBALE	LEKI KANANGA	BRUNEL JOSEPH	M	MUKEDI	11/11/1967	31208792205	Titulaire
				MBALA	KUBU	ETHY S	M	KINSHASA	15/05/1983	31100388423	1er Suppléant
				PAGA	MUSHILA	WILLY	M	MUKEDI	06/12/1965	30173556794	2ème Suppléant
15	Alliance des Forces Démocratiques du Congo et Alliés	AFDC-A	SN30114A001800030	LUMBWE	ISAANGU	ISABELLE	F	KIKWIT	12/09/1970	30273348438	Titulaire

N°	Organisation	Sigle	N° dossier	Nom	Post-nom	Prénom	Sexe	Lieu de naissance	Date de naissance	Numéro national	Rang
				LUMBWE	KAMBAMBA	SARAH	F	KIKWIT	14/03/1967	30250138645	1er Suppléant
				LUTSHI	GABULA	RUTH	F	KINSHASA	06/05/1986	30251548235	2ème Suppléant
16	Alliance des Forces Démocratiques du Congo et Alliés	AFDC-A	SN30114A001800030	MAYAYA	KILOLE KAKWAMA	RICHARD	M	KIKWIT	08/02/1957	30200547053	Titulaire
				KAFULU	MAFUTA	JUSTIN	M	KIKWIT	04/03/1981	31021571546	1er Suppléant
				MAYAYA	NZAL BABAL	JULES JUSTIN	M	KIKWIT	05/03/1954	30234540212	2ème Suppléant
17	Alliance des Forces Démocratiques du Congo et Alliés	AFDC-A	SN30114A001800030	NSAMAN	O-LUTU	OSCAR	M	IDIOFA	25/11/1943	31169597894	Titulaire
				ONSIN	NSAMAN	ANGEL	F	NKWOM	20/12/1952	31169597907	1er Suppléant
				MUKINDU	MUTHAY	JUSTIN	M	KIKWIT	10/10/1985	30786191118	2ème Suppléant
18	A Nous de Batir le Congo	ANB	SN30114B000900046	VALE	EYE	BERNARD	M	BANDUNDU	13/02/1976	30057544804	Titulaire
				KIPUMI	NGASI	MUNDELE STANLEY	M	BANDUNDU	27/11/1974	30783985599	1er Suppléant
				VALE	MUR	ANTOINETTE	F	BAGATA	16/05/1978	30242744947	2ème Suppléant
19	Alliance des Patriotes Lumumbistes	APL	SN30114A003400044	KAWANDA	KAYENA	LAURE MARIE	F	KIKWIT	17/08/1957	31170796723	Titulaire
				NSERBAR	MUZENGE	ROGER	M	IBENE	08/08/1978	30314738656	1er Suppléant
				MWENDU	CYPRIEN	MARCELLE	M	KUTU	17/04/1985	30780960941	2ème Suppléant
20	Alliance pour les Valeurs	AV	SN30114A001000009	N'DAMBU	WOLANG	RICHARD	M	DIBAYA-LUBWE	10/03/1952	31116992291	Titulaire
				NDAMBU	AMPAYBE	CLOTILDE	F	DIBAYA LUBWE	26/11/1970	35721218949	1er Suppléant
				INONGO	AMOS	JACKSON	M	IDIOFA	18/08/1989	31170786998	2ème Suppléant
21	Autre Vision du Congo et Alliés	AVC-A	SN30114B000100023	MADIA	NIKANIKA	JULES	M	LUBUMBASHI	07/10/1967	35717216388	Titulaire
				KAHUNGU	MUYOMBO	HERVE	M	KIKWIT	02/10/1985	30801795723	1er Suppléant
				MALWO	TANKAY	SERGE	M	KINSHASA	23/04/1987	30491947148	2ème Suppléant
22	Convention des Démocrates Chrétiens Renouvée	CDC/R	SN30114A001700006	MABAYA	GIZI AMINE	JEAN PHILIBERT	M	MASI-MANIMBA	06/09/1949	31072792192	Titulaire
				BISWESE	MA NGINDA	CHRISTELLE	F	KINSHASA	08/02/1986	31072792205	1er Suppléant
				DIONA	KUMBI	JEAN-BOSCO	M	MOSANGO	17/06/1980	31072378263	2ème Suppléant
23	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A003100019	BAKIELE		MARIANNE	F	KINSHASA	27/12/1992	30276569971	Titulaire
				KAPASI	WAGULA	MATHIEU	M	KINSHASA	04/10/1957	30786191166	1er Suppléant
				MANTEKA	TSHIMANGA	JEAN CLAUDE	M	KINSHASA	30/08/1968	30280535535	2ème Suppléant
24	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B001200055	BOGAINE	BONGA	MUKWESO	M	VANGA	09/02/1967	31021395998	Titulaire
				LANGWANA	MATONDO	DEOGRACIAS	M	KIKWIT	14/09/1982	31022371303	1er Suppléant
				LUKIKI	MUNSIBAY	GREVISSE	M	SALA	27/06/1987	30999572598	2ème Suppléant
25	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A003000017	DELMA	MBO	SYLVIN	M	KINGALA	12/12/1949	31083982211	Titulaire
				DELMA	TAMULENGE	PAPY	M	LUBUMBASHI	28/02/1973	30401559338	1er Suppléant
				BIFUMU	MAFUTA MINGI	EDO JUNIOR	M	FATUNDU	22/11/1976	31083982226	2ème Suppléant
26	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A003600043	DIBATA	KASONG	ELOHIM	M	EBONDA	12/12/1986	30272955823	Titulaire
				KABAMBA	MBUSU	MICHEL	M	LUBUMBASHI	06/10/1969	30236733425	1er Suppléant
				NGOMBE	MUKWANGA	PATRICK	M	KIKWIT	15/04/1989	31020781111	2ème Suppléant
27	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B001000052	ENANGA	WOLIR	HERVE	M	KINSHASA	08/08/1987	31168188246	Titulaire
				EWIDI	VINDA	PATRICIA	F	KINSHASA	05/03/1989	30287794655	1er Suppléant
				MUSANGILAYI	SALEM	TELIA	F	KINSHASA	24/11/1990	30253535177	2ème Suppléant
28	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A001500041	GBOTO	KABEDI	RIGOBERT	M	KINSHASA	15/09/1974	30068923693	Titulaire
				SUNDA	GBOTO TATY	LISETTE	F	KINSHASA	23/06/1975	30076324625	1er Suppléant
				MOSUKU	NGONZIMBA	CHARLY	M	KINSHASA	30/01/1978	30104732964	2ème Suppléant
29	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A001900001	KABUKA	MUMANGA	LAURENT-DENNY	M	LUNDU	15/09/1941	30795560026	Titulaire
				MAKOBO	SAMBA	ASTRIDE	F	TANGO PLZ	24/12/1962	30109951851	1er Suppléant
				LUKUSU	MABAYA	GUY	M	KINSHASA	04/06/1973	30500150676	2ème Suppléant
30	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002600008	KABWE	MUNZE	CARLOS	M	KINSHASA	09/06/1983	30786191103	Titulaire
				BOWALA	ALELA	ROBERT	M	MBANDAKA	22/01/1989	32186633492	1er Suppléant
				LOSEKO	LOSEKO	GRACE	F	KINSHASA	11/05/1991	30121331585	2ème Suppléant
31	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002500003	KAMASHI	KIRBINE	GAUTHIER	M	KIKWIT	05/05/1955	31015381697	Titulaire
				KAMASHY	MAKILA	JEANNOT	M	KINSHASA	24/02/1962	31021981709	1er Suppléant
				MUSHIMBONGA	MASEKI	JOSE	M	LUSANGA	23/09/1971	30161554034	2ème Suppléant
32	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000200004	KIDIMA	NZUMBA	IDA	F	KIKWIT	03/08/1957	30010133143	Titulaire
				MONDELE	NZUMBA	DADA	F	KINSHASA	24/12/1982	30470157025	1er Suppléant
				MUBILULU	MULUKU	JEAN CHARLES	M	MASI-MANIMBA	05/05/1974	30319152059	2ème Suppléant
33	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B000700018	KIMBINZI	KATIKA	KATIKA	M	BANDUNDU	03/09/1973	30786383168	Titulaire
				MONSHELI	KRISHI	ERIC	M	BANDUNDU	04/10/1970	30786959505	1er Suppléant

N°	Organisation	Sigle	N° dossier	Nom	Post-nom	Prénom	Sexe	Lieu de naissance	Date de naissance	Numéro national	Rang
				KISIE	WABA	DJEPH	M	BANZALUTE	05/05/1976	30781966583	2ème Suppléant
34	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A001400015	KIMPWANZA	KABAMBA	BABY	F	KINSHASA	21/11/1975	30787974052	Titulaire
				BAYINDAMA	KIBATCHY	JOSEPH MODESTE	M	KIKWIT	10/03/1968	30156154093	1er Suppléant
				MAKASHI	KADIANGA	OLIVIER TATY	M	BENGI	25/09/1970	30970370826	2ème Suppléant
35	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B001100053	KITOKO	TIETILA	AUGUY	M	KINSHASA	24/11/1987	30253737076	Titulaire
				MPOKFURI	ATEKANDOYI	PAULINE	F	OSHWE	04/03/1967	30414751473	1er Suppléant
				KALAMBA	KITOKO	SYLVAIN	M	KINSHASA	16/04/1992	30362144164	2ème Suppléant
36	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B000200020	KOLONI	MULUNI	PAPY	M	MBANZA-LUTE	06/06/1979	30787371931	Titulaire
				BWAMPUTU	AKIE-ANZIM	ZEPHIRIN	M	DIBAYA LUBWE	15/02/1957	30787369244	1er Suppléant
				MONSENGO	MBO	GARY	M	BANDUNDU	02/07/1978	30942783894	2ème Suppléant
37	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A004000045	KOMPAY	SIMAY	RICHARD	M	BANDUNDU	16/12/1973	30780574559	Titulaire
				TAWABA	SWE	LUCIEN	M	BANDUNDU	27/09/1973	30781560451	1er Suppléant
				MAKAKALA	MALWA	BIG LIGA	M	KIKONGO	25/12/1985	30780565113	2ème Suppléant
38	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002300032	LUMBANA	KAPASA	JOE	M	KINSHASA	02/04/1987	30797768597	Titulaire
				MAYEKIKA	NZOMUNA	JOSEPH	M	KINSHASA	01/12/1973	30009721961	1er Suppléant
				KUPENZA	SWANA	JEAN PIERRE	M	LUMBI	24/04/1957	30786191145	2ème Suppléant
39	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002400025	LUONO	KIMBANGA	SATURNIN-BLAISE	M	NSABA	06/04/1945	30102142116	Titulaire
				MAKUMBELO	BULEMFU	MICHEL	M	MABENGA	12/12/1962	31094579082	1er Suppléant
				ELOLO	NGAY	CATHY	F	BAGATA	16/07/1975	31105786227	2ème Suppléant
40	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A001600026	LUTU	MPWOTSH	ROSE	F	KIKWIT	21/02/1960	30173341774	Titulaire
				NSAMBA	AKA	FRANCK	M	IDIOFA	07/07/1977	30245133966	1er Suppléant
				NSAMPANGA	ANZUK	LYDIE	F	KINSHASA	03/08/1986	30173341789	2ème Suppléant
41	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A001300010	MAMANA	MBUMBE MAYALA	DIEUDONNE	M	BANDUNDU	25/07/1954	30783962633	Titulaire
				KIBUBU	NGANTSIE	ANATOLE	M	BANDUNDU	10/08/1967	30199741277	1er Suppléant
				KISAWAY	LUBABA	FLORENT	M	DJUMA	04/05/1987	30781571698	2ème Suppléant
42	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000300012	MAMBO	KATUNDA	JEAN BOSCO	M	KIKONGO	02/12/1968	31075180682	Titulaire
				MUSIETA	TAKWE	HERITIER	M	KIKONGO	07/12/1984	31075180655	1er Suppléant
				TAWABA	KASIAMA	MARC	M	MISAY	27/12/1967	31075181312	2ème Suppléant
43	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000100007	MANDAKA	MUHULULU	ROLAND	M	KISANGANI	24/03/1982	30038149105	Titulaire
				MANDAKA	NDOY	HARISSON	M	BUKAVU	27/11/1992	30021265154	1er Suppléant
				ETANDA	NDJADI	VERONIQUE	F	KANANGA	29/10/1993	30273537537	2ème Suppléant
44	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000800021	MANZILA	MUTALA	OLIVIER	M	BULUNGU	18/12/1970	30111528695	Titulaire
				MANZILA	MITWANGA	EGIDE	M	BULUNGU	01/03/1966	30111730574	1er Suppléant
				MAPEY	ZOLA MPEY	WILLY	M	BULUNGU	07/02/1970	30260553112	2ème Suppléant
45	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000400024	MASHINI	MWATHA	CLEO	M	GUNGU	27/10/1976	35458593884	Titulaire
				KALA	KALA	HERBERT	M	FESHI	27/10/1976	30055534825	1er Suppléant
				MABITA	MAFUTA	CHRISTIAN	M	KIKWIT	08/11/1972	30242751398	2ème Suppléant
46	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B001300054	MATADI	MATAKA	YVES	M	KINSHASA	08/07/1972	30035942349	Titulaire
				MIKOMO	SONIBAU	ANGEL	F	KIKWIT	07/12/1979	30021655529	1er Suppléant
				MATADI	SUMBU	GRACIA	M	KINSHASA	09/05/1992	30280739577	2ème Suppléant
47	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000600038	MAZENGA	MUKANZU	DIDIER	M	KINSHASA	25/11/1975	31055374948	Titulaire
				LUMPUNGU	NTOTILA	MICHAEL	M	KINSHASA	20/08/1987	31028174523	1er Suppléant
				MAMPASI	KABOKA	DECCAS	M	KITUNDULA	12/08/1971	31030377038	2ème Suppléant
48	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002100031	MITELEJI	KAMAKO	MITHEO	M	KINGANJI	30/12/1964	30231945651	Titulaire
				MANWANINA	LUZOLO	HILDE	F	KINGANDU	03/12/1983	31072788126	1er Suppléant
				MPALENG	LAMPOR	ARMAND GUY	M	PINDI	08/10/1968	31138187489	2ème Suppléant
49	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002100031	MITELEJI	KAMAKO	MITHEO	M	KINGANJI	30/12/1964	30231945651	Titulaire
				MANGIMA	GINGAMBO	PIERRETTE	F	BOMA	27/07/1987	30251354002	1er Suppléant
				MAKAKA	MAKAKA	ALAIN	M	NGUNDU	20/05/1969	30214136903	2ème Suppléant
50	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002800036	MOKA	NGOLO MPATI	JEAN-PAUL	M	KINSHASA	18/08/1965	30006545205	Titulaire
				IKWALA	IPEL-KWOM	PAULIN	M	DWE	21/10/1959	30094328664	1er Suppléant
				MOKA	ZULANDI	PRINCE	M	KINSHASA	10/11/1989	31092202341	2ème Suppléant
51	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B000500034	MUNDU	BIAVUABODY	SERGE	M	KINSHASA	21/12/1977	30146941159	Titulaire
				TSHIBOLA	KAMANDA	SYLVIE	F	MBUJI MAYI	04/12/1987	30146941165	1er Suppléant
				OSOMBA	TAMBASHE	SERGE	M	KINSHASA	02/06/1990	30148556394	2ème Suppléant
52	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114B000400037	NDEKIMINA	NSUKA	BENI	M	KINSHASA	18/12/1988	30692971505	Titulaire
				KALAMBA	HORDI	HORDI	M	KINSHASA	18/04/1988	30232738435	1er Suppléant

N°	Organisation	Sigle	N° dossier	Nom	Post-nom	Prénom	Sexe	Lieu de naissance	Date de naissance	Numéro national	Rang
				MANGALA	LANGA	LIBERE	M	KINSHASA	20/04/1990	30320750299	2ème Suppléant
53	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002200027	NDONA	MUYEYE	RIGOBERT	M	MOKAMO	23/09/1961	30238341161	Titulaire
				KATANDA	MILWALA	ANTONY	M	LUNGA	15/12/1975	30547911551	1er Suppléant
				MUKWAMBA	NZUZI	DENISE	F	MASIMANIMBA	08/08/1993	30411946766	2ème Suppléant
54	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A004200051	NIANGO	IZIAMAY MUNSHEMVULA	PAPY	M	BANDUNDU	21/09/1974	30786190828	Titulaire
				IZIAMPETE	MOKE MUNSHEMVULA	TRESOR	M	BANDUNDU	30/06/1985	31086198285	1er Suppléant
				NDEMERE	JOATHAM	MBO	F	BANDUNDU	16/10/1974	30781376547	2ème Suppléant
55	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A003500029	NSWAL	KANGU	YVES	M	KINSHASA	29/05/1990	30305546119	Titulaire
				NSWAL	EBAS	NANA	F	KINSHASA	08/09/1982	33694706505	1er Suppléant
				KASIANGULA	NDALENG	ANNY	F	BANDA	19/07/1956	31170397832	2ème Suppléant
56	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A000700035	PITILO	MWANZITA	BETHY	M	KINSHASA	05/07/1980	30247340494	Titulaire
				NKUNKU	KAYIFUKI	TANYA	F	KINSHASA	24/02/1986	30247340507	1er Suppléant
				SUMEY	DIA NZAMBI	JEAN	M	KIKWIT	16/12/1984	30068350366	2ème Suppléant
57	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002700002	SIMBA	AHADI	ADDY	M	BUKAVU	17/11/1986	30021127062	Titulaire
				FURAHA	BEGA	NATACHA	F	GOMA	12/02/1994	30124736791	1er Suppléant
				BENGE	KAPALATA	SERAPHIN	M	BURHINYI	20/02/1991	35721410058	2ème Suppléant
58	INDEPENDANT	INDEPENDANT	SN30114A002900016	TSHABU	MALEMBU	MARIE LOUISE	F	KINSHASA	07/01/1989	31072598867	Titulaire
				KIPULU	MAKONGA	AUGUY	M	KINSHASA	07/07/1972	30786191124	1er Suppléant
				KILENGE	NGUNGA	JOSEPH MAEL	M	TSHIKAPA	14/02/1984	35451413746	2ème Suppléant
59	Leadership et Gouvernance pour le Développement	LGD	SN30114A001200022	MBOSO	MUZWAKI	CALLISTE	M	DJUMA	06/06/1969	30951380525	Titulaire
				KINDELA	MALENGI	PAULINE	F	KINSHASA	20/10/1967	30073726058	1er Suppléant
				MUKAMBU	MUZIAMA	MAGUY	M	DJUMA	09/10/1965	30795560005	2ème Suppléant
60	Mouvement Social Lumbiste	MSL	SN30114A003300039	KINGWAYA	EBO	CLAUDE JOSEPH	M	KIKWIT	26/12/1972	30235339729	Titulaire
				MUBWATSHINA	NKULU	JONATHAN	M	KIKWIT	27/12/1993	30802563069	1er Suppléant
				EDJING 30252939378 2ème Suppléant	ENKWUN	ESPERANCE	F	KINSHASA	17/12/1980		
61	Nouvel élan	NOU.EL	SN30114A000900011	MBUKU	MAYENGA	JOSEPH	M	KINSHASA	19/04/1957	30797370043	Titulaire
				MBUKU	NGOMA	BONAVENTURE	M	KINGUNGI	20/08/1944	30135929461	1er Suppléant
				KWIKILA	GYANZE	FLORENTIN	M	BULUNGU	28/08/1978	30801593851	2ème Suppléant
62	Parti pour la Démocratie et la Liberté Totale	PDLT	SN30114A003900050	KASENDA	KABANGI	JOSUE	M	MBUJI MAYI	25/04/1990	30306345955	Titulaire
				MUNKABA	MUMBAYIDI	CARINE	F	BUBA	03/08/1984	30779571448	1er Suppléant
				KATAKO	MPOSHI	JOEL	M	BEKALEBWE	24/06/1990	35045234432	2ème Suppléant
63	Parti pour la Démocratie et la Liberté Totale	PDLT	SN30114A003900050	MABUKU	BWANGANGA	SOLANGE	F	KINGOMA	14/02/1984	30779791634	Titulaire
				MUTUKULU	MVULA	JOSEPH	M	DIMA	21/02/1974	30246555678	1er Suppléant
				NSANGO	BENJAMIN	ONI	M	KINSHASA	21/11/1976	30277762879	2ème Suppléant
64	Parti pour la Démocratie et la Liberté Totale	PDLT	SN30114A003900050	MUMBENI	NGWANZA	HERITIER	M	KIKWIT	02/07/1986	30785765792	Titulaire
				MIHALA	MULASA-MBO	SALAM	M	KIKWIT	04/04/1972	30782566278	1er Suppléant
				MUSINGALA	NGALULA	ARLETTE	F	DIBAYA-LUBWE	28/06/1993	30785564544	2ème Suppléant
65	Parti pour la Démocratie et la Liberté Totale	PDLT	SN30114A003900050	NSANZIMI	BOEBE	NAOMIE	F	KINSHASA	20/01/1991	31093578098	Titulaire
				TOTOMO	KASAY	XAVIER	M	MBOMA	20/10/1992	30780569439	1er Suppléant
				NSANGOMPAMBA	SANZIMI	FIDEL	M	SIA	06/09/1991	30781760019	2ème Suppléant
66	Reveil Populaire	REPOP	SN30114A000500005	IBALANKY	EKOLOMBA	CLAUDE	M	KINSHASA	12/03/1970	30796765864	Titulaire
				BITUMBA	TAMFUMU	OLIVIER	M	MASAMUNA	02/01/1992	30797172625	1er Suppléant
				MUPINSIE	MUPINSIE	CHRISTELLE	F	KINSHASA	31/12/1988	30191129793	2ème Suppléant
67	Union pour la Démocratie et le Progrès Social/ TSHISEKEDI	UDPS/ TSHISEKEDI	SN30114A003800049	LITANGA	SASA	IRENE	F	KINSHASA	19/12/1981	30953376043	Titulaire
				LITANGA		DIDIER	M	KISANGANI	24/08/1984	30301144728	1er Suppléant
				BINTENE	MIMBO	RODRIGUE	M	BULUNGU	26/11/1980	31020781514	2ème Suppléant
68	Union pour la Démocratie et le Progrès Social/ TSHISEKEDI	UDPS/ TSHISEKEDI	SN30114A003800049	MANGALA	EMANGY	GODARD	M	KIKWIT	25/05/1978	30799783778	Titulaire
				KUHOSA	ENA	DOMINIQUE	M	LUSAKA	02/05/1971	31071989517	1er Suppléant
				NZINGINI	SUNGULI	MATURIN	M	KINSHASA	12/12/1981	30238145838	2ème Suppléant
69	Union pour la Démocratie et le Progrès Social/ TSHISEKEDI	UDPS/ TSHISEKEDI	SN30114A003800049	MAWAKA	LUBEMBO	BERTIN	M	YASA	04/06/1954	30120144272	Titulaire
				MAWAKA	BOSESE	CYRILLE	M	BONGA	07/07/1959	30017933183	1er Suppléant
				LUKOKI	MAGIMBOB	LILIANE	F	KIKWIT	01/07/1957	30143129132	2ème Suppléant

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great», maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benjamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assentit-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.

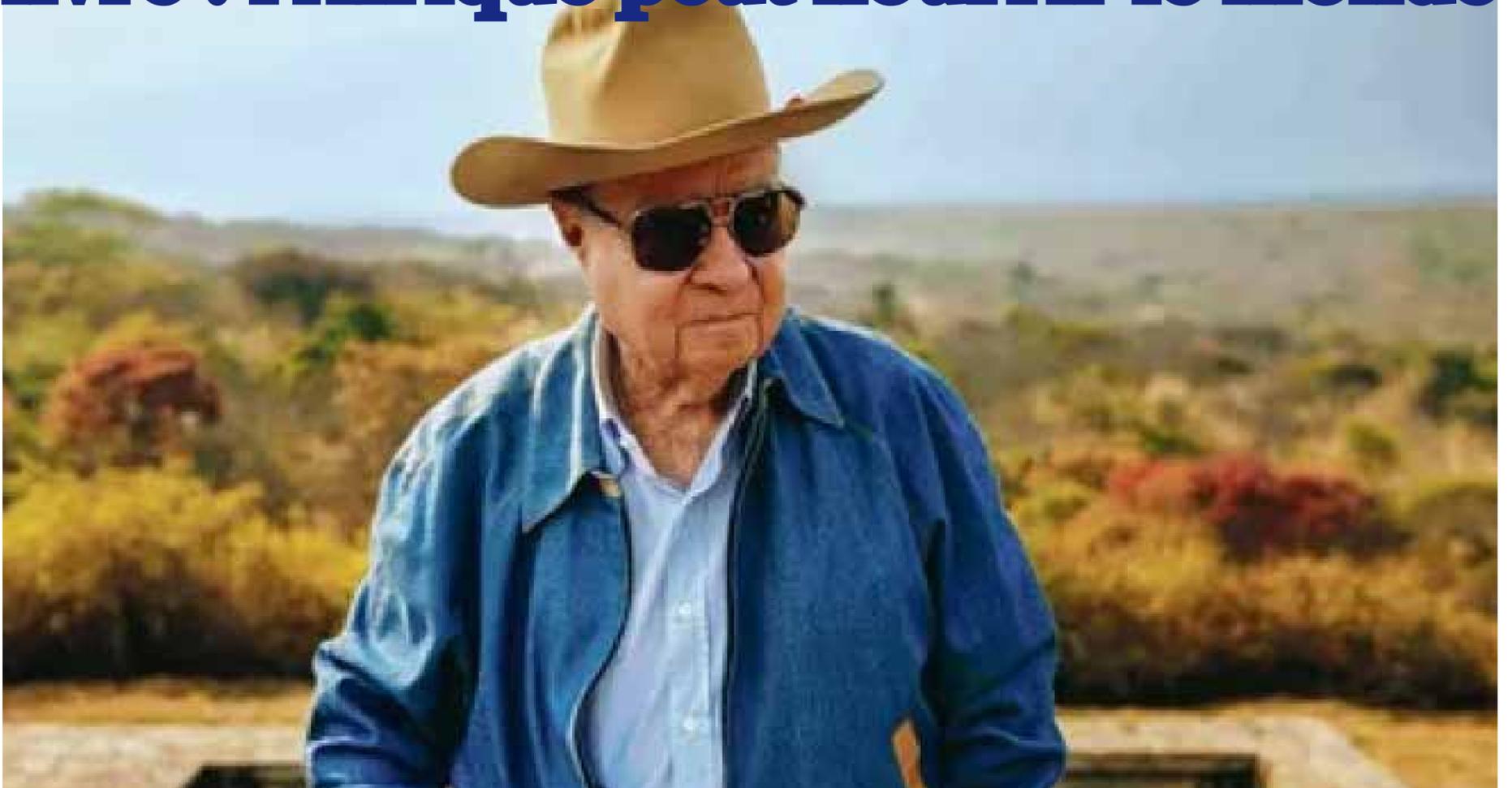


LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

George Forrest

fonde GoCongo

Le Congolais blanc publie à Paris un livre : l'Afrique peut nourrir le monde



« La corruption gangrène l'économie des pays africains. Ce mal est profond depuis des décennies », déclare George Arthur Forrest. DR.

Bon an mal an, l'Afrique importe pour trente-cinq milliards de \$US de denrées alimentaires tandis qu'un quart de sa population - 1,4 milliard d'habitants - souffre de sous-alimentation. L'entrepreneur à succès du Congo (RDC, République Démocratique du Congo) George Arthur Forrest, « le Congolais blanc », comme il se définit, estime que le continent a pourtant tous les atouts de son indépendance agricole. Visionnaire, fort d'une très longue expérience de terrain, George Arthur Forrest

milite pour une Afrique fière de ses richesses. Dans L'Afrique peut nourrir le monde (Paris VIème, XVème arrondissements, éd., Le Cherche Midi, 18,50 €), l'industriel met en lumière les blocages structurels qui empêchent l'essor agricole africain : manque d'infrastructures, faiblesse des investissements, corruption et ultradépendance, historique aux importations. Né en 1940 à Lubumbashi, au Katanga, il signe un livre ambitieux, à l'heure où l'Afrique, et notamment son pays, traverse une période de vives tensions. Une

interview parue le 21 mars 2025 dans le grand quotidien français Le Figaro réalisée par Yves Thérard. Extrait. « Je suis un industriel qui aime s'inspirer de la pensée de grands esprits. Telles ces deux paroles : « Là où augmente le danger, augmente aussi ce qui sauve du danger » ; « ce n'est pas le chemin qui est difficile, c'est le chemin qui est le chemin ». (...) Mon nouveau holding, GoCongo, est un immense chantier dont l'ambition est de contribuer à nourrir 90 millions de Congolais, de lutter contre l'inflation des denrées alimentaires et

de s'attaquer à la déforestation. GoCongo peut servir de modèle pour attirer des investissements massifs et diversifiés. Premier producteur alimentaire intégré de la République Démocratique du Congo, GoCongo produit du maïs et du blé, et est le plus grand producteur de bétail du pays, avec un cheptel de 60.000 têtes, entièrement bio, réparties sur 1 million d'hectares. Mon objectif est d'y investir près de 40 millions de \$US par an». Ci-après. Quelles conditions l'Afrique doit-elle remplir pour atteindre son indépendance

alimentaire, que vous estimez possible en 2050, date à laquelle sa population aura presque doublé pour atteindre plus de 2,5 milliards d'habitants? N'en déplaise aux colporteurs de préjugés, l'Afrique est bien dotée : des terres fertiles à perte de vue, une main-d'œuvre jeune et abondante, un climat favorable en de nombreux endroits. Elle doit simplement tourner le dos aux vieilles pratiques, avec la ferme volonté de mettre son grenier à l'intérieur de ses frontières. Elle doit se moderniser, se mécaniser, se rationaliser pour produire en quantité et en qualité. Les régions qui lui fournissent aujourd'hui

ce dont elle a besoin pour se nourrir ne sont pas mieux loties qu'elle. Elle peut donc passer à l'offensive, elle en a les moyens. Sans une agriculture performante, il n'y aura pas de développement durable en Afrique. La République Démocratique du Congo, par exemple, pays minier dont le sol regorge de matières premières dont l'exploitation lui échappe, doit absolument gagner son autonomie alimentaire si elle veut s'en sortir. Elle est largement capable de couvrir ses besoins, même ceux du continent !

L'un des principaux freins, dites-vous, est la corruption ?
La corruption gangrène l'économie

des pays africains. Ce mal est profond depuis des décennies. Il est impératif de prendre le mal à la racine pour, à défaut de l'éradiquer complètement, le sortir des mentalités et de tous les rouages de l'administration et de l'économie. C'est une condition essentielle si l'Afrique veut attirer et retenir plus d'investisseurs. Cela appelle des actions vigoureuses à tous les niveaux, pas uniquement à celui des gouvernements.

La responsabilité des gouvernants africains n'est pas négligeable dans le retard du développement agricole de nombreux pays...
L'exode rural a créé une forte concentra-
(suite en page 12).

George Arthur Forrest veut investir 40 millions de \$US par an

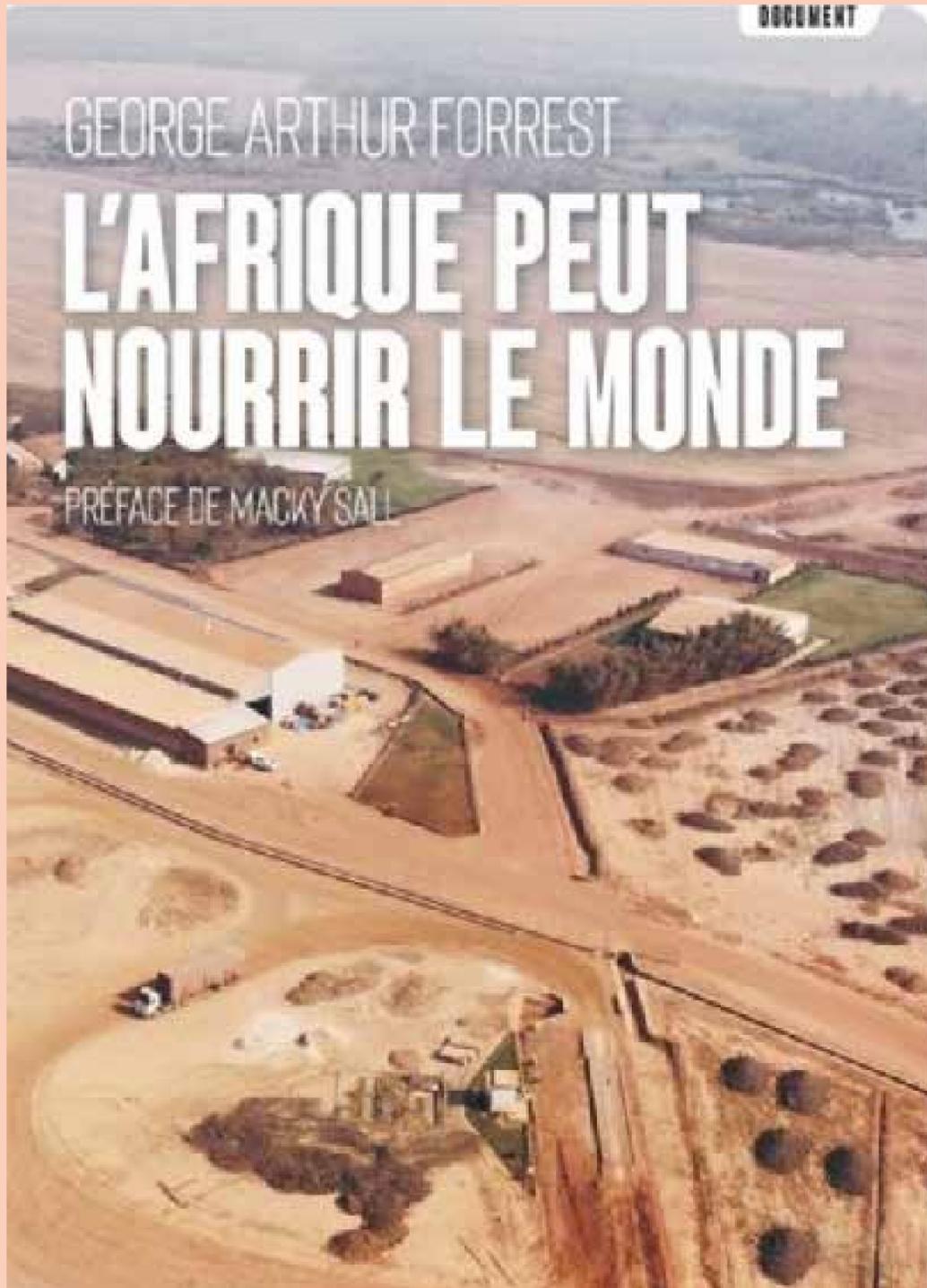
(suite de la page 11).

tion démographique dans les grandes villes. Celles-ci sont devenues des bassins électoraux réfractaires, mais très courtisés par les politiques qui leur accordent une attention et des moyens considérables, souvent mal orientés, au détriment des populations paysannes. Ce déséquilibre est un obstacle à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il y a aussi la frilosité des gouvernants qui, toujours par clientélisme, peinent à faire les bons choix dans la gestion du foncier agricole, pour faciliter le passage de la petite à la grande exploitation, capable d'assurer une belle production en volume et en qualité. Beaucoup d'ONG et de groupes de pression prétendant défendre les intérêts des populations locales empêchent malheureusement l'accès à des terres inexploitées, sollicitées par des firmes qui veulent y réaliser de gros investissements, générateurs d'emplois et de valeur ajoutée. La sécurité alimentaire est impossible quand des dirigeants laissent faire des intermédiaires douteux.

Quelles sont les régions africaines les plus favorisées pour un essor agricole ?

L'Afrique de l'Est en premier, avec l'Éthiopie, le Kenya, le Zimbabwe et la Tanzanie. On peut aussi mentionner l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana, la République Démocratique du Congo et le Cameroun. Le continent compte 54 pays, pas tous logés à la même enseigne sur le front agricole, mais il pourrait s'auto-suffire si les économies des 54 étaient davantage intégrées.

Vous soulignez la nécessité d'une alliance stratégique entre les pouvoirs publics et les entreprises. On en est très loin, non ? Il y a quelques amorces prometteuses çà et là. L'Afrique doit avoir la volonté d'opérer des ruptures auda-



George Arthur Forrest, L'Afrique peut nourrir le monde (Paris VIème, XVème arrondissements, éd. Le Cherche Midi, 18,50 €). Résumé de l'éditeur : «Des pistes concrètes pour faire de l'Afrique un continent nourricier, fier et souverain. L'Afrique, qui dispose de grandes étendues de terres fertiles et d'une population jeune et nombreuse, a toutes les ressources nécessaires pour produire ce qu'elle consomme et consommer ce qu'elle produit». DR.

cieuses pour s'orienter vers des partenariats public-privé. Suivons les exemples du projet d'irrigation d'El Guerdane au Maroc, des autoroutes à péage et des centrales électriques du Sénégal, de quelques grandes réalisations en Côte d'Ivoire. Ils illustrent le rôle positif du privé dans l'accompagnement des politiques publiques. Une condition préalable est nécessaire : la sécurité juridique.

L'autre écueil du continent vient qu'il transforme peu sur place ce qu'il produit.

Comment faire pour que cela change ?

Le pillage de ses richesses jadis et l'absence d'un volume massif de financements n'ont pas favorisé une industrialisation capable de soutenir la transformation des ressources naturelles. C'est regrettable, car, si tel était le cas, l'émigration serait davantage contenue, l'inclusion sociale serait plus forte et les produits finis sur les marchés ou dans les rayons seraient moins chers. En Afrique, les producteurs, faute d'apporter de la valeur ajoutée, ploient sous les

déficits chroniques de leurs balances commerciales.

Vous êtes très connu pour la diversité de vos activités, du minier au secteur bancaire. Pourquoi misez-vous aujourd'hui sur l'agriculture ? Je suis la deuxième génération d'une saga familiale commencée en 1922. En 2022, nous avons commémoré un siècle de présence au Congo, pays qui m'a vu naître, grandir, où mes enfants sont nés et travaillent. Depuis plus d'un

demi-siècle, j'ai développé notre groupe en diversifiant ses activités. J'ai touché à presque tous les secteurs.

Après mon retrait des mines et de la banque, j'ai gardé un œil très attentif sur l'agriculture, et la crise russo-ukrainienne a achevé de me convaincre sur sa dimension prioritaire. Ce conflit, à des milliers de kilomètres de mon Katanga natal, est venu comme un amplificateur de la nécessité d'une grande et urgente révolution agricole pour nourrir l'Afrique. Mon nouveau holding,

GoCongo, est un immense chantier dont l'ambition est de contribuer à nourrir 90 millions de Congolais, de lutter contre l'inflation des denrées alimentaires et de s'attaquer à la déforestation. Elle peut servir de modèle pour attirer des investissements massifs et diversifiés. Premier producteur alimentaire intégré de la République Démocratique du Congo, GoCongo produit du maïs et du blé, et est le plus grand producteur de bétail du pays, avec un cheptel de 60.000 têtes, entièrement bio, réparties sur 1 million d'hectares. Mon objectif est d'y investir près de 40 millions de \$US par an.

Alors que nombre de conflits ravagent le continent, dont la République Démocratique du Congo, vous n'avez « jamais été aussi optimiste », écrivez-vous, pour votre pays et pour l'Afrique. Qu'est-ce qui explique cette ferveur ?

Je suis un industriel qui aime s'inspirer de la pensée de grands esprits qui éclairaient mon action et m'ouvrent des horizons plus larges. D'un penseur allemand, j'ai retenu que là où augmente le danger, augmente aussi ce qui sauve du danger. Un autre, d'origine danoise, dit que ce n'est pas le chemin qui est difficile, c'est « le difficile qui est le chemin ». C'est la combinaison de ces deux paroles qui fonde mon optimisme. La République Démocratique du Congo, chère à mon cœur, est dans une situation pré-occupante. Depuis l'indépendance, elle a connu des convulsions terribles, sans pour autant s'effondrer. Pour nombre d'observateurs, au regard de l'abondance de ses ressources stratégiques, elle devrait être la locomotive d'une Afrique en marche vers sa juste place dans le concert des nations. La République Démocratique du Congo, c'est 2,4 millions de km², un sol et un sous-sol ultrariches, un immense potentiel

hydraulique, forestier, démographique. Si on sait y faire régner la paix et éradiquer les maux qui gangrènent son économie, ce pays-continent peut espérer des lendemains qui chantent. C'est un homme d'expérience qui s'exprime ainsi. Ma génération ne verra peut-être pas cette transformation, mais je suis persuadé que mes enfants, Congolais et Africains, changeront le visage de ce continent essentiel à l'avenir du monde.

YVES THREARD ■
Le Figaro,
Paris,
21 mars 2025.

EGMF

George Arthur Forrest est connu pour être le Fondateur de la firme EGMF, Entreprise Générale George Malta Forrest, une S.A. congolaise basée à Lubumbashi. EGMF est représentée par quatre sièges à Kolwezi, Kalemie, Goma et Kinshasa. Les activités de EGMF s'étendent sur l'ensemble du territoire national.

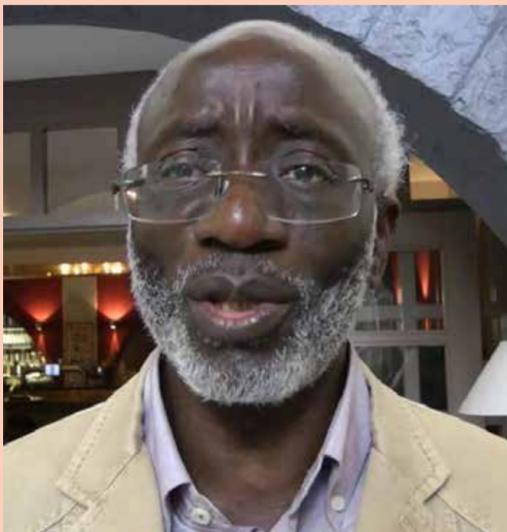
Activités. Les domaines d'expertise d'EGMF couvrent le Génie Civil, la Construction, les Routes, le Concassage et la préfabrication de produits en béton.

Génie civil, Construction et Routes. EGMF dispose d'un savoir-faire reconnu dans les domaines du Génie Civil, de la Construction et des Routes. Son expertise en Génie Civil comprend la construction d'ouvrages d'art parmi lesquels des ponts, des travaux de lutte contre les érosions, des infrastructures industrielles, électriques et minières... EGMF réalise depuis les années 50 des routes et infrastructures routières.

L'ex-DG de la RVA-SA Shungu condamné à payer 622.608 \$US dans l'affaire du Camp Dumez

Alphonse Shungu Mahungu, ancien Directeur Général de la Régie des Voies Aériennes-SA a été condamné, «à une somme de 622.608 \$US (dollars américains six cents vingt-deux mille six cent huit), payables en francs congolais, ainsi qu'aux frais de l'instance». L'ex-Directeur Général de la RVA-SA a été déclaré, par la Cour des Comptes, «coupable de fautes de gestion pour avoir violé une règle de gestion des biens appartenant à une entreprise du Portefeuille de l'État en l'occurrence la RVA-SA», stipule l'article 2 de l'arrêt n°RFG/008/CDBF de la Cour des Comptes rendu le 25 mars 2025, au Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA «conformément aux articles 21 al. 5 et 170 de la loi n°18/024 du 13 novembre 2018, portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes». La composition de la Cour était présidée par le Conseiller Me Gilbert Tundangu Kongolo entouré des Conseillers Référendaires Edmond Biembe Bongo, Héritier Kanza Ewula, José Katumanga Mpumbu en présence de l'Avocat Général près la Cour des Comptes Serge Mbuya wa Mbuya et du Greffier du siège, Freddy Lokadi Otambole.

Alphonse Shungu Mahungu qui avait fortement contesté sur les réseaux sociaux et dans certains médias son limogeage à la RVA-SA faisant savoir qu'il s'agissait en réalité d'une fausse ordonnance présidentielle fabriquée par le Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA sans présenter le moindre



L'ex-DG de la RVA-SA Alphonse Shungu Mahungu condamné. DR.

début de preuve, fut Directeur Général de la RVA-SA du 4 juillet 2021 au 12 décembre 2023. Il était poursuivi par le ministère public devant la Chambre de discipline budgétaire et financière de la Cour des Comptes dans l'affaire de la gestion des fonds du Camp Dumez à Goma. «En date du 27 mai 2022, il s'est tenu à Kinshasa une Assemblée Générale Extraordinaire de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-Société Anonyme avec Conseil d'Administration présidé par Bienvenu Liyota Ndjoli alors Président du Conseil d'Administration à laquelle a assisté le Directeur Général mis en cause. «Au cours de cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a été adopté la Résolution n°05/2022/04 approuvant la demande de la RVA-SA de pouvoir se dessaisir de sa concession dénommée Camp Dumez afin de vendre aux privés les parcelles qui seraient loties et de se servir du revenu ainsi obtenu pour réaliser les investissements d'infrastructures et équipement entre autres la construction d'une aérogare moderne à l'Aéroport International de Goma. Une recommandation a été faite à la Direction Générale de faire diligence afin d'assurer l'exécution de cette décision et de conduire du début jusqu'à terme le processus y afférent. Cette réso-

lution de l'Assemblée Générale Extraordinaire a confirmé la décision du Conseil d'Administration de la RVA-SA tenue à Kinshasa le 16 mai 2022 de procéder au lotissement du Camp Dumez et à la vente des parcelles loties en vue de financer la construction d'une nouvelle aérogare à l'Aéroport International de Goma ainsi que celle des autres infrastructures connexes. La concession Camp Dumez d'une superficie de cinq hectares située dans la ville de Goma, dans la province du Nord Kivu est couverte par un certificat d'enregistrement sous volume G1/50 folio 053, d'après le procès-verbal de mesurage et bornage rectificatif n° 12.589 du 14 novembre 2013». «Par sa lettre n° RVA/PCA/115-116/2022 du 1er juillet 2022, le Président du Conseil d'Administration a transmis à Madame le Ministre du Portefeuille les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 16 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2022 de la RVA-SA. Faisant suite à cette correspondance, Madame le Ministre du Portefeuille, Autorité de tutelle de la RVA-SA, a, dans sa correspondance n°1018/MINPF/MNJ/GMB/AKM/2022 du 7 juillet 2022, enjoint au strict respect des résolutions telles que reprises dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et

de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitées et de lui produire un rapport détaillé quant à ce. Cette réunion du Conseil d'Administration fut présidée par Monsieur Bienvenu Liyota Ndjoli; le mis en cause y a pris part en sa qualité de Directeur Général, comme Invité spécial. S'appuyant sur l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique de la société RVA-SA, donnée lors de sa réunion du 27 mai 2022 pour la vente de la concession du Camp Dumez, référence expressément visée dans le préambule du contrat, le mis en cause a conclu un contrat en date du 23 juillet 2022 avec le nommé Harish Jagtani, Gérant statutaire de la Société Modern Construction Sarl, contrat portant sur la vente de la concession dénommée Camp Dumez, mieux spécifiée plus haut, au prix de 6 millions de \$US (dollars américains six millions). Les fonds ainsi perçus ont été placés dans un compte séquestre de la RVA-SA ouvert en les livres d'Equity Bank BCDC». «Alors que l'affectation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'État actionnaire unique de 2022, confirmée par la tutelle représentée par le Ministre du Portefeuille, était la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Goma, le Mis en cause procéda à l'affectation de 600.000 \$US successivement au paiement de 300.000 \$US pour les arriérés des membres du Conseil d'Administration sortant en date du 23 décembre 2022, et les autres 300.000 \$US en date du 30 novembre 2023 pour les indemnités d'installation des dix membres du Conseil d'Administration entrant présidé par Monsieur Tryphon Kin-kiey Mulumba». «En effet, par sa lettre n°RVA/PCA/367/2022 du 22 décembre 2022, le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bienvenu Liyota Ndjoli, avait demandé au Mis en cause de libérer le paiement des arriérés des membres du Conseil d'Administration avec le fruit de la vente de la concession Dumez, en méconnaissance totale de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2022 et de l'injonction du Ministre de tutelle contenue dans sa correspondance n°01018/MINPF/MNJ/GMB/AKM/2022 du 7 juillet 2022. C'est ainsi que le Mis en cause Alphonse Shungu Mahungu, Directeur Général de la Régie des Voies Aériennes-SA au moment des faits, a, par ses lettres du 23 décembre 2022 et du 17 novembre 2023, demandé à Equity Bank BCDC de virer 300.000 \$US au compte fonctionnement de la RVA-SA portant le n°0010100000112 3132-08 \$US pour le paiement des arriérés de rémunération des membres du Conseil d'Administration sortant, et 300.000 \$US autres pour le paiement des indemnités de frais d'installation des administrateurs entrants, totalisant 600.000 \$US à défalquer de 6.000.000 \$US, produit de la vente de la concession Dumez. C'est suite à ce qui précède que par son Déféré n°023/PG/CC/ST/Do.004/NPS/2024 du 18 avril 2024, le Procureur Général près la Cour des Comptes a traduit le Mis en cause devant la Chambre de Discipline budgétaire et Financière afin qu'il réponde des faits constitutifs de faute de gestion sur pied de l'article 129, 7ème tiret de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques. Les faits ci-haut relatés ont été confirmés par tous les témoins que la Cour des Céans a auditionnés en son audience publique du 18 février 2025, en l'occurrence Léonard Ngoma Mbaki, Directeur Général actuel de la RVA-SA, Tryphon Kin-kiey Mulumba,

Actuel Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, Jacques Liyongo Mbula, Directeur financier actuel de la RVA-SA et Alain Mbayo Lubamba, Directeur financier de la RVA-SA au moment des faits». L'ex-DG de la RVA-SA Alphonse Shungu Mahungu qui ne s'est pas présenté devant la Cour préférant déléguer son avocat, Me Makengo Makodila, a soutenu que «la première affectation fut une application d'une décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2022 pour payer les huit mois d'arriérés des rémunérations, avantages, primes et jetons de présence des administrateurs tandis que la seconde a été décidée sur décision du Conseil d'Administration présidé par le nommé Tryphon Kin-kiey Mulumba. Le Mis en cause soutient par ailleurs que le Camp Dumez n'était pas un bien immobilier de l'État affecté à une entreprise publique mais plutôt un bien immobilier portant le n°SU 3017 du plan cadastral de la Commune de Goma, couvert par un certificat d'enregistrement vo. G1/50 folio 053 appartenant à la RVA-SA. Il estime dès lors que l'article 129 de la Loi relative aux Finances publiques, en ses 5ème et 7ème tirets ne peut pas lui être appliqué car cette disposition légale vise les biens appartenant au pouvoir central alors que la concession Dumez est un bien appartenant à la RVA-SA et non à l'État. Et la défense de poursuivre que la violation de la décision de la tutelle, si décision il y avait, n'est pas de la compétence de la Cour de céans, laquelle tutelle ne s'est jamais opposée aux dépenses de 600.000 \$US affectées, décidées et voulues par le Conseil d'Administration». Il faut souligner que la défense de l'ex-Directeur Général de la RVA-SA Alphonse Shungu Mahungu a contesté la compétence de la Cour des Comptes invoquant trois raisons: la RVA-

SA «est soumise à la comptabilité générale telle qu'organisée par l'Acte Uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises»; «les comptes de la RVA-SA sont contrôlés par les commissaires aux comptes (réf. art. 710 à 717-1 de l'AUSC-GIE et 36 des statuts de la RVA-SA du 12 septembre 2014 et du 20 février 2024); «les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une entreprise publique transformée en société commerciale par la volonté du législateur, même si l'État congolais est l'actionnaire unique ayant la majorité des parts sociales, échappent au contrôle de la Cour des Comptes sinon ce serait s'arroger les compétences des tribunaux de commerce. Pour toutes ces raisons, la Cour des Céans est incompétente pour connaître une affaire concernant une société commerciale soumise au droit OHADA». Tous les moyens ont été balayés par le Ministère public pour qui «la défense fait de l'amalgame entre les actes de commerce relevant de la compétence du Tribunal de commerce et la faute de gestion qui est de la compétence de la Cour des Comptes». Le ministère public a invoqué l'art. 32 de la loi organique n°18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes qui énumère les personnes soumises à sa Jurisdiction lorsqu'elle siège en matière de discipline budgétaire et financière: «Tout responsable ou agent des entreprises publiques, des établissements ou organismes publics» Il faut souligner que l'actuel Conseil d'Administration de la RVA-SA n'avait jamais été informé ni de la décision de l'AGE, ni de l'instruction du Portefeuille (charger l'intégralité de l'arrêt sur l'affaire, sur le site officiel coursdescomptes.cd). ALUNGA MBUWA ■

Quand le chaos médiatique atteint le comble, Tryphon Kin-kiey réagit contre un énième grossier mensonge

Des médias qui disent être scandalisés ! D'autres ne cachent pas leur colère ! «Victime de calomnies et d'attaques gratuites, Tryphon Kin-kiey Mulumba, Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-RVA-SA, réaffirme tout son engagement à exercer ses fonctions dans le strict respect des principes de bonne gouvernance», écrit à sa une le quotidien La Prospérité daté vendredi 28 mars 2025. De poursuivre : « Dans un communiqué publié jeudi 27 mars 2025, il rejette en effet toutes les accusations portées, ces derniers jours, contre sa modeste personne, par une certaine opinion, visiblement, mal informée de ses réalisations ». Un autre quotidien Forum des As place à sa une ce même vendredi 28 mars 2025: «Faux bruits autour d'une prétendue signature de contrat de partenariat public-privé par le Conseil d'Administration de la RVA-SA, voici la version de Tryphon Kin-kiey». Puis : «Dans un communiqué, le PCA de la RVA-SA rejette tout en bloc et recommande au labo obscur, auteur des allégations calomnieuses et mensongères sur la toile, la lecture de la procédure légale». Le Grognon qui se recentre, se normalisant peu à peu, n'entend pas être en reste : «On vient d'assister à une tentative grotesque de désinformation concernant la RVA-SA et il est temps de remettre les pendules à l'heure ! Des rumeurs persistantes colportées sur les réseaux sociaux douteux et certains médias peu scrupuleux. Ces allégations ne sont que pure

fabrication, dénuées de tout fondement. C'est du vent. On ne peut imaginer accorder la moindre crédibilité à ça ! L'information est claire : ni le Conseil d'Administration, ni son président n'a le pouvoir de signer un tel contrat. Cette compétence est exclusivement réservée au Directeur Général». Dans un communiqué « portant démenti d'un énième gros mensonge entendu et diffusé » signé par le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba ne s'arrête pas en effet à apporter un démenti en règle à ce mensonge -

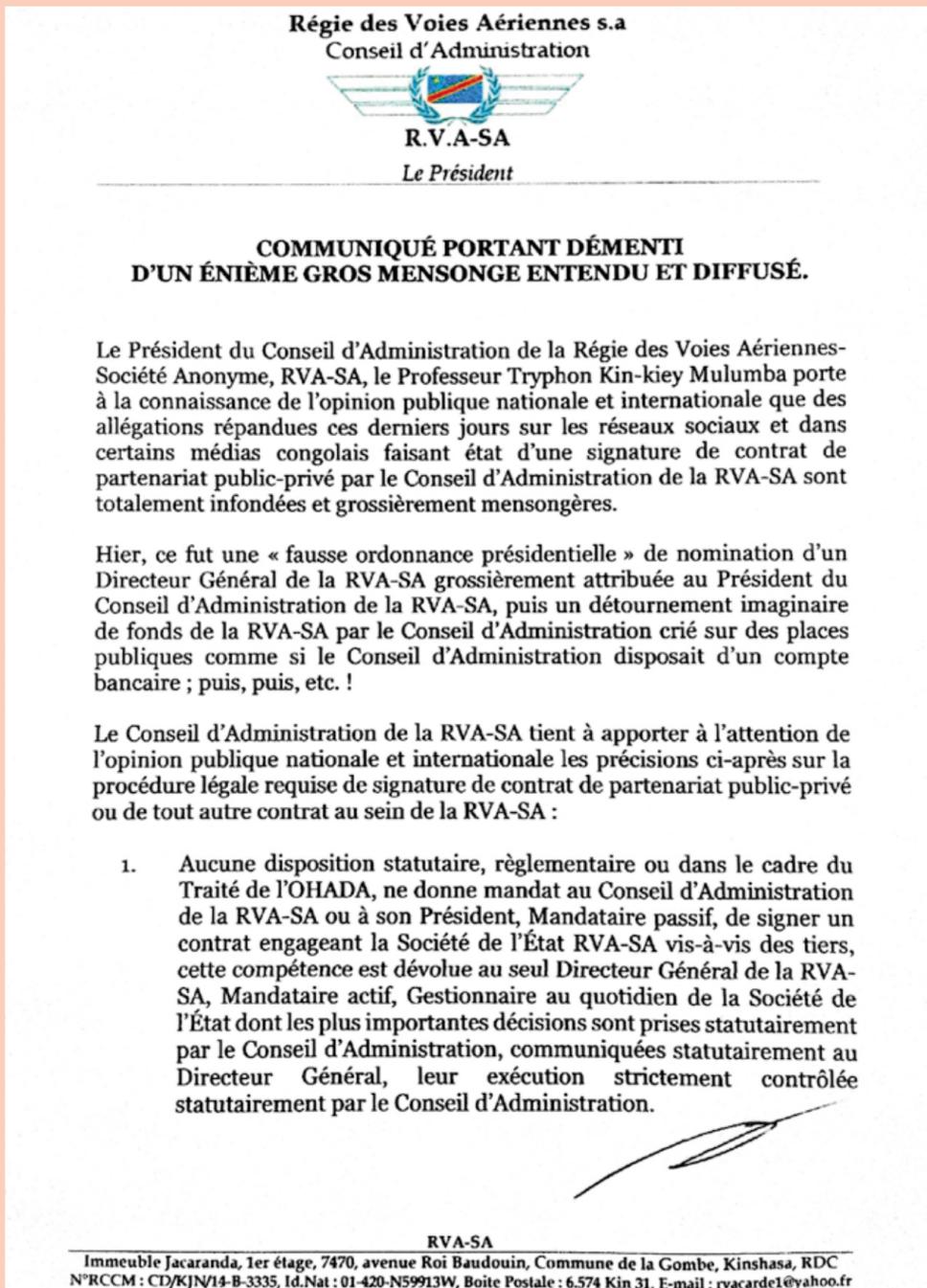
«un énième gros mensonge », il interpelle les pouvoirs publics en ces termes : «Un effort doit être entrepris par l'État dont c'est la responsabilité historique et par les Professionnels eux-mêmes pour restaurer cette crédibilité sur laquelle est assise toute Société qui veut exister». Peu avant de s'être adressé aux médias : «Le premier «commandement» du journalisme consiste à franchir préalablement l'incircornable étape de vérification auprès des sources crédibles voire citées de tout contenu avant toute diffusion, ce qui malheureusement, dans un contexte politisé et manipulé à l'heure des

réseaux sociaux, n'est pas toujours observé, ce qui obstrue la crédibilité de nombre de publications d'aujourd'hui». Ci-après.

COMMUNIQUÉ PORTANT DÉMENTI D'UN ÉNIÈME GROS MENSONGE ENTENDU ET DIFFUSÉ.

«Le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes Société Anonyme, RVA-SA, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que des allégations répandues ces derniers jours sur les réseaux sociaux et dans certains médias congolais faisant état d'une signature de contrat de partenariat public-privé par le Conseil d'Admi-

nistration de la RVA-SA sont totalement infondées et grossièrement mensongères. Hier, ce fut une «fausse ordonnance présidentielle» de nomination d'un Directeur Général de la RVA-SA grossièrement attribuée au Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, puis un détournement imaginaire de fonds de la RVA-SA par le Conseil d'Administration crié sur des places publiques comme si le Conseil d'Administration disposait d'un compte en banque ; puis, puis, etc. ! Le Conseil d'Administration de la RVA-SA tient à apporter à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale les précisions ci-après sur la procédure légale requise de signature de contrat de partenariat public-privé ou



de tout autre contrat au sein de la RVA-SA :

1. Aucune disposition statutaire, réglementaire ou dans le cadre du Traité de l'Ohada, ne donne mandat au Conseil d'Administration de la RVA-SA ou à son Président, Mandataire passif, de signer un contrat engageant la Société de l'État RVA-SA vis-à-vis des tiers, cette compétence est dévolue au seul Directeur Général de la RVA-SA, Mandataire actif, Gestionnaire au quotidien de la Société de l'État dont les plus importantes décisions sont prises statutairement par le Conseil d'Administration, communiquées statutairement au Directeur Général, leur exécution strictement contrôlée statutairement par le Conseil d'Administration.

2. Sur le Partenariat Public-Privé entre la RVA-SA et toute firme, la procédure légale requise est, après concertation avec diverses parties prenantes, l'obtention de l'Avis de Conformité de l'UC-PPP, l'Unité de Conseil et de Coordination de Partenariat Public-Privé et c'est à la demande du Directeur Général et tout dossier introduit en l'espèce au Conseil d'Administration de la RVA-SA, étudié, examiné et, éventuellement adopté par vote, doit être dirigé au Gestionnaire au quotidien de la Société de l'État, pour être envoyé à l'UC-PPP qui l'examine et, après Avis de Conformité, indique la prochaine étape à suivre qui peut être, par exemple, la DGCMP, la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics ;

3. Cette procédure légale est, à chaque fois, pour le Conseil d'Administration de la RVA-SA, de stricte application ;

4. L'État, Actionnaire Unique de la RVA-SA, par le biais du Ministère du Portefeuille, Représentant de l'État Actionnaire Unique, peut donner une orientation au seul Conseil d'Administration de la Société Commerciale RVA-SA, premier organe de

la RVA-SA, pour la suite éventuelle d'un dossier, ce qui est arrivé et que le Conseil d'Administration a intégralement suivi en toute responsabilité ;

5. Le Conseil d'Administration de la RVA-SA condamne le comportement anti-républicain affiché par certaines déclarations entendues ces derniers jours sur les réseaux sociaux et dans certains médias congolais stipendiés qui tendent à saper l'irréversible marche vers la modernisation des infrastructures aéroportuaires du pays requise pour la sécurité et la sûreté de nos aéroports et pour la certification de ces plate-formes par l'OACI, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, en portant atteinte à l'honneur et à la dignité d'un Conseil d'Administration de la Société Commerciale, Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, aux résultats probants en dépit de nombre de d'épines dressées qui cherchent à protéger des intérêts individuels ;

6. Dans tout projet validé par le Conseil d'Administration de la RVA-SA, l'intérêt supérieur de la Patrie suivi de celui de la RVA-SA, a toujours été prépondérant ;

7. Le premier «commandement» du journalisme consiste à franchir préalablement l'incircornable étape de vérification auprès des sources crédibles voire citées de tout contenu avant toute diffusion, ce qui malheureusement, dans un contexte politisé et manipulé à outrance à l'heure des réseaux sociaux, n'est pas toujours observé, ce qui obstrue la crédibilité de nombre de publications d'aujourd'hui.

8. Un effort doit être entrepris par l'État dont c'est la responsabilité historique et par les Professionnels eux-mêmes pour restaurer cette crédibilité sur laquelle est assise toute Société qui veut exister».

Fait à Kinshasa, le 25 mars 2025, Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba ■ PCA de la RVA-SA.

L'homme le plus fort du monde tire un train de 280 t avec ses dents

Un homme a repoussé les limites de la force humaine. Le plus spectaculaire de ses records : tirer un train de près de 280 tonnes... uniquement avec ses dents !

L'Égypte vient d'être témoin d'un exploit historique ! Ashraf Mahrous, connu sous le nom de Kabonga, a une fois de plus inscrit son nom dans le prestigieux Guinness World Records.

En seulement deux jours, l'homme le plus fort du monde a réalisé trois performances exceptionnelles, repoussant une fois encore les limites de la force humaine.

Le plus spectaculaire de ses records : tirer un train de près de 280 tonnes... uniquement avec ses dents ! C'est à la gare de Ramsès, au cœur du Caire, que Ashraf Kabonga a accompli cet incroyable défi. Devant une foule en effervescence,



Le lutteur égyptien Ashraf Mahrous connu sous le nom de Kabonga tirant un train de 280 tonnes. DR.

retenant son souffle, il a saisi la lourde locomotive avec une corde attachée à sa mâchoire, puis, dans un effort titanesque, il a commencé à la faire bouger. Lentement mais sûrement, sous les cris d'encou-

ragements du public, le train a avancé sur près de dix mètres.

TROIS RECORDS EN DEUX JOURS

Un moment spectaculaire, immortalisé par les caméras et salué par une ova-

tion générale. Mais Kabonga ne s'est pas arrêté là ! En plus de tirer le train avec ses dents, il l'a également déplacé à l'aide de son épaule, prouvant une fois de plus qu'il n'y a aucune limite à sa force surhumaine.

Cet exploit s'ajoute à une série de records impressionnants établis par Kabonga. La veille, il avait déjà réalisé un autre exploit en tirant une voiture de deux tonnes sur 107 mètres en seulement 37 secondes.

Avec ces nouvelles performances, il confirme son statut de maître incontesté des records de force, ajoutant ainsi trois nouveaux titres Guinness à son palmarès déjà impressionnant.

Parmi ses précédents records, il faut compter juin 2021, il tire un camion de 15.730 kilos avec ses dents ; février 2024, il casse et avale 11 œufs crus en seulement 30 secondes.

En plus d'être un compétiteur redoutable, Ashraf Kabonga est aussi le président de la Fédération Égyptienne des Lutteurs professionnels, EWR.

Véritable légende vivante en Égypte, il repousse sans cesse les frontières de ce que l'on croyait physiquement possible. Avec ces nouveaux records, il prouve une fois encore que la détermination, la discipline et un entraînement rigoureux peuvent mener à des exploits exceptionnels.

Mais jusqu'où ira Ashraf Kabonga ? Quels nouveaux records compte-t-il pulvériser ? Une chose est sûre : l'histoire retiendra son nom. Alors, qui peut se permettre d'aller s'essayer à cet homme ?

avec AGENCES ■

Une solution insolite pour enfin nous aider à dormir

Lutter contre les troubles du sommeil n'est pas toujours évident. Pour en finir avec les difficultés à s'endormir, certains ont trouvé une méthode originale, agréable et qui fonctionne !

Quand Morphée ne toque pas à votre porte !

Pour bien dormir, vous avez tout essayé. Changer d'oreiller, boire religieusement votre tisane, arrêter les écrans une heure avant le coucher... Rien n'y fait. Morphée ne toque pas à votre porte, et laisse

plutôt la fatigue s'installer. Vous n'êtes pas un cas isolé : les troubles du sommeil touchent 15 à 20 % des adultes en France par exemple d'après Santé Publique France. Figurez-vous que la solution se trouvait peut-être sous votre couette, depuis le début. En effet, rangez votre podcast méditatif et sortez vos préservatifs : les rapports sexuels le soir aideraient à avoir un meilleur sommeil. Et ce, pour plusieurs raisons.

Un rapport sexuel le soir pour mieux dormir. Faire l'amour avant de dormir pour faire

émerger les hormones du sommeil. Faire l'amour libère des hormones, notamment l'ocytocine, les endorphines et la prolactine. Tout ce cocktail garantit une sensation de plaisir, mais aussi de relaxation.

« Cette poussée hormonale peut agir comme un sédatif naturel, facilitant la transition vers un sommeil plus profond et plus réparateur », comme la psychologue Barbara Santini l'explique. En parallèle, les rapports sexuels baissent les hormones de stress comme le cortisol.

Les bienfaits émotionnels du sexe

avant de dormir.

Par ailleurs, faire l'amour avec son ou sa partenaire a également des bienfaits psychologiques non négligeables. Le contact charnel, notamment par le biais d'un simple câlin, réduit la pression artérielle, apaise la respiration et donne un sentiment de bien-être, comme le souligne une étude mise en avant par le Mail Online. Cela permet d'entretenir une connexion avec son conjoint favorisant la sensation de confort et de sécurité. Autant de leviers amenant vers une nuit paisible.

La masturbation

pour le sommeil, ça marche aussi !

La masturbation a de nombreux bienfaits, parmi lesquels la relaxation, puisqu'elle libère les mêmes hormones qu'un rapport à deux. Si vous êtes célibataire, le conseil cité plus haut s'applique donc quand même (youpi). Cela pourrait être même plus efficace, puisqu'atteindre l'orgasme est souvent plus facile lors des plaisirs solitaires que lorsqu'on couche avec quelqu'un d'autre : on connaît mieux son corps, on a moins d'anxiété de performance, on est pleinement concentré sur soi...

Faire l'amour pour mieux dormir : l'importance du consentement.

Le sexe ne doit jamais être une contrainte. Que vous souffriez d'insomnies ou non, ne vous forcez pas à faire l'amour si vous ou votre moitié n'en avez pas envie. Cela doit rester un plaisir, pas une injonction ! Il est également bon de rappeler qu'une personne endormie, même s'il s'agit de votre partenaire, ne saurait donner consentement libre et éclairé.

Le sexe pour mieux dormir, ça marche à tous

les coups ? Parmi les principales causes d'insomnie, on compte notamment le stress et les troubles de la santé mentale.

Si vous êtes concerné.e, le sexe pourrait vous aider, mais ne saurait en rien régler le problème de fond. Le souci peut également venir de la disposition de votre chambre ou de votre hygiène de vie (manque d'activité physique, consommation de produits excitants, etc.). N'hésitez pas à consulter un expert du sommeil, un médecin ou un psychologue pour vous aider à dormir.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

En 2025, les dix voitures les plus chères du monde

Aucune d'elles n'est américaine.

Aucune. Britanniques, françaises, italiennes, etc. Les voitures les plus chères du monde. Prix en euros.

► **Rolls-Royce Boat Tail.** La voiture neuve en 2025, la plus chère du monde et de tous les temps. Cabriolet de 5,79m de long au design mêlant vintage et modernité renferme un V12 biturbo (6,75 litres pour 563 chevaux), une boîte automatique à 8 rapports. Un « yacht roulant » produit en 3 exemplaires, réservés aux milliardaires avec son prix lunaire, 23 millions d'euros.

► **Bugatti, la voiture noire.** One-off homologué pour la route hisse la marque française sur la seconde marche du podium. Hypercar à tout d'exceptionnel : 8 litres, 16 cylindres, 1500 chevaux, assemblage réalisé à la main. Travail d'orfèvre, pas étonnant que cet exemplaire unique ait été acquis par un Suisse, 15 millions.

► **Pagani Zonda.** De la firme éponyme, a fait construire ce concept car pour lui et deux autres heureux propriétaires inconnus. Ce roadster a fait grand bruit lors de sa présentation et reste moins mystérieux, 15,7 millions.

► **Rolls-Royce Sweptail.** Marque de voiture de luxe par excellence, truste encore le haut du panier avec cette fois un one-off, construit sur demande : le Sweptail, 11,6 millions.

► **Bugatti Centodieci.** Elle a sous le moteur : 1600 chevaux exactement pour un W16 de 8 litres avec une vitesse de pointe à 380km/h. Boum, 8 millions.

► **Lamborghini Veneno.** Un roadster qui défie la loi de la gravité avec ses courbes cosmiques inspirées par l'aéronautique. Hypercar produit à 9 exemplaires qui ne peut pas voler mais pointe à 355 km/h avec son V12 de 6,5 litres. Une voiture qui met des



De haut en bas, de g. à dr., Rolls-Royce Boat Tail, Bugatti-la voiture noire, Pagani Zonda, Rolls-Royce Sweptail. DR.



Ci-bas, de haut en bas, de gauche à droite, Bugatti Centodieci, Lamborghini Veneno, Mercedes Maybach Exelero. DR.



► **CCXR Trevita.** Elle est moins connue que ses « sœurs » mais n'en est pas moins surpuissante, et rapide : elle passe de 0 à 200 km/h en 8,75 secondes. Bolide suédois qui pèse 1280 kgs, un poids plume comparé aux Ferrari, Aston Martin ou encore Lamborghini, 4,2 millions.

► **Bugatti Bolide.** Dévoilée pour la première fois en juin 2023 sur le circuit du Mans lors de l'exposition célébrant le centenaire de cette course mythique, en marquant l'année. Produite en seulement 40 exemplaires, une hypercar réservée exclusivement à un usage sur piste qui se distingue, 4 millions.

étoiles dans les yeux, 7,3 millions.

► **Maybach Exelero.** Coupé commandé par une marque de pneumatiques afin de tester et pro-

mouvoir une nouvelle série de pneus. Exercice réussi : ses performances sur circuit ont été un succès avec son moteur qui tourne à 5,9 litres et

700 chevaux. C'est définitivement une affaire qui roule pour Fulda, 7 millions.

► **Bugatti Divo.** Si les deux voitures de luxe se ressemblent

(même moteur W16 de 8 litres pour 1500 ch, un habitacle similaire), la Divo se distingue par un design exceptionnel. Elle partage un autre

point commun avec un modèle Bugatti différent... Son prix, le même que la Bugatti Mistral, 5 millions.

► **Koenigsegg**



Comment faire durer le couple

La passion dure rarement plus de trois ans. Pourtant certains couples, malgré les inévitables crises de la vie à deux, continuent de se tenir la main et de se regarder, des étoiles dans les yeux, bien plus longtemps. Comment font-ils? Le psychologue-sexologue Yvon Dallaire livre quelques uns de leurs secrets. Il n'y a pas de recette magique pour être heureux à deux. Chaque couple possède sa propre histoire, ses

propres codes. Néanmoins, les psychologues s'accordent sur un point : l'épanouissement conjugal passe par le bon équilibre entre les moments de distanciation et les moments de fusion. Pour faire durer son couple, il faut savoir s'épanouir seul à travers son métier, ses amitiés, ses loisirs. Mais aussi préserver des moments d'intimité et de connivence physique, intellectuelle et émotionnelle avec son partenaire. Pour le psychologue-sexologue Yvon Dallaire,

l'idéal serait de passer environ cinq heures par semaine en tête-à-tête. Voici quelques pistes pour y parvenir :
 ▶ Le matin, au moment de vous quitter, ne vous contentez pas d'évoquer la prochaine réunion parents-professeurs ou la liste des courses. Parlez du contenu de vos journées respectives en vous montrant de l'intérêt réciproque ;
 ▶ En rentrant le soir, prenez quelques minutes sans les enfants pour parler de votre journée, autour d'un

apéritif ou de la préparation commune du dîner ;
 ▶ Avant de vous endormir, relevez deux choses que vous avez appréciées chez votre partenaire au cours de la journée. Il peut s'agir d'une nouvelle coupe de cheveux, de son talent pour raconter des histoires aux enfants, de la saveur du dîner... Gardez à l'esprit que les couples heureux se font cinq à dix fois plus de compliments que de reproches ;
 ▶ Manifestez-vous de l'affection. Passées les premières années, même

avec une vie sexuelle satisfaisante, beaucoup de couples perdent l'habitude de s'embrasser, de se tenir la main, de s'enlacer. Or, tous ces échanges favorisent la production d'ocytocine, l'hormone du bien-être ;
 ▶ Donnez-vous un rendez-vous une fois par semaine pour parler de votre amour, vous rappeler de beaux souvenirs et planifier des projets d'avenir à court (d'ici un an), à moyen (entre 3 et 5 ans) et à long terme (projet de retraite).

C'est efficace contre la migraine

En 2013, une équipe allemande du département de neurologie de l'Université du Münster s'est attaquée au sujet de la céphalée et du sexe en envoyant un questionnaire à des patients souffrant de deux types de maux de tête : la migraine dans un cas et dans l'autre, la très douloureuse algie faciale (un trouble neurologique caractérisé par des crises douloureuses intenses et soudaines touchant un côté du visage).

« Pas ce soir, j'ai mal à la tête... ». Les liens entre la migraine et les relations sexuelles apparaissent volontiers résumés à travers ce gimmick bien connu. Mais la réalité est plus complexe, à tel point que dans certains cas, l'orgasme pourrait se muer en traitement efficace! En 2013, une équipe allemande du département de neurologie de l'Université du Münster s'est attaquée au sujet de la céphalée et du sexe en envoyant un questionnaire à des patients souffrant de deux types de maux de tête : la migraine dans un cas et dans



Des remèdes efficaces contre la migraine, selon l'Université du Münster. DR.

l'autre, la très douloureuse algie faciale (un trouble neurologique caractérisé par des crises douloureuses intenses et soudaines touchant un côté du visage). Résultat : parmi les patients migraineux, si un tiers a constaté une aggravation après une relation sexuelle, deux-tiers ont rapporté une amélioration. Dans le groupe «algies faciales», même constat : une partie (37 %) fait aussi état d'un progrès, à la suite d'un rapport sexuel. Autant de données qui suggèrent effectivement que l'activité sexuelle peut entraîner un soulagement par-

tiel ou complet des maux de tête. En tout cas chez certains patients.

ENDORPHINES ANTIDOULEUR. L'explication se nomme endorphine, une substance neurochimique - souvent appelée l'hormone du bien-être ou du plaisir - libérée par le cerveau, après l'orgasme. À l'image d'un opioïde, elle va ainsi agir contre la douleur, associée en l'occurrence au mal de tête. Et ce, d'autant plus facilement que les centres cérébraux de l'orgasme et de la douleur sont en partie les mêmes, au niveau notamment du cortex et de l'hy-

pothalamus. Au passage l'endorphine ne serait pas la seule à intervenir. En effet, lors d'une crise migraineuse, les taux de dopamine et de sérotonine, deux neurotransmetteurs également associés au bien-être apparaissent généralement au plus bas. Avant de remonter lors de l'activité sexuelle. Et de soulager bien des maux.

OUBLIER LA DOULEUR... Seulement, comme l'a montré l'étude allemande, l'activité sexuelle en remède de la migraine ne fonctionne pas chez tous les patients. Comme le précé-

nise les auteurs : «si vous êtes prêt à expérimenter pour voir si l'activité sexuelle améliore ou aggrave votre crise de migraine, allez-y de façon progressive». Par exemple, en prolongeant les préliminaires. De là l'importance des préliminaires dans la vie sexuelle. Il est fréquent d'entendre, particulièrement chez les couples de longue durée, que les préliminaires s'estompent avec le temps. Pourtant, ils ont leur importance lors des relations sexuelles, et ce, pour plusieurs raisons. Câlins, baisers, caresses, sexe oral, jeux sexuels (...) sont

quelques exemples de préliminaires. Toutefois, ces derniers peuvent varier et prendre la forme de votre choix, selon vos envies et désirs du moment. Il n'y a pas de hiérarchie et ils peuvent constituer, à eux seuls, la relation sexuelle. Celle-ci n'a pas besoin de se terminer par une pénétration. Gardez en tête que l'objectif de la relation sexuelle est avant tout de passer un moment de plaisir avec votre partenaire.

TROIS RAISONS D'INCLURE D'AVANTAGE

Le rôle des préliminaires est avant tout de faire monter l'excitation sexuelle chez les partenaires. Pour la femme, il est normal de constater que l'excitation peut parfois prendre plus de temps à atteindre son apogée. Ainsi, les préliminaires jouent un rôle primordial en permettant au corps de se préparer à recevoir des caresses plus génitales ou encore la pénétration. Lorsque le corps est plus excité, tant chez l'homme que chez la femme, les sensations sont accrues et le plaisir est généralement plus diffus dans le corps, ce qui pourrait contribuer à augmenter l'intensité de l'orgasme. Tel que mentionné, les préliminaires permettent au corps

de se préparer, ce qui signifie, pour la femme, à augmenter la lubrification vaginale et ainsi ressentir davantage de plaisir lors de la pénétration. Par le fait même, cette plus grande lubrification peut jouer un rôle dans la diminution des douleurs ou inconforts vaginaux lors des relations sexuelles. Il s'agit donc d'un élément important dans le confort chez la femme, ce qui peut même contribuer à modifier la perception globale de la sexualité. C'est-à-dire que la diminution des douleurs vaginales peut faire en sorte que la sexualité devient source de plaisir au lieu d'être perçue comme une tâche ou une sphère ayant peu d'intérêt. Enfin, les préliminaires peuvent représenter l'occasion de se découvrir l'un et l'autre, d'apprendre à mieux connaître ce qui plaît ou déplaît à l'autre. Bien entendu, chaque individu a ses préférences, c'est pourquoi prendre le temps de s'investir dans les préliminaires permet d'augmenter la complicité ainsi que la confiance sexuelle dans le couple. De cette manière, chacun peut se sentir considéré dans la relation sexuelle et permettre au couple de se réinventer d'une fois à l'autre.

Financement libyen de sa campagne, Nicolas Sarkozy dans des sales draps

Le parquet financier français qui a requis jeudi 27 mars à l'encontre de Nicolas Sarkozy la réquisition la plus lourde (7 ans de prison, 300.000 euros d'amende, cinq ans d'inéligibilité et d'interdiction d'exercer une fonction juridictionnelle, des peines que l'ancien président français a accueillies le visage pétrifié) estime que l'ancien président français est le «véritable décisionnaire et commanditaire» du «pacte de corruption inconcevable, inouï et indécent», noué avec Mouammar Kadhafi qu'il a par ailleurs éliminé physiquement.

Au premier jour des réquisitions, le Parquet national financier avait estimé nécessaire de faire une mise au point : «On a parlé d'un dossier construit sur un postulat, celui de la culpabilité de Nicolas Sarkozy. Il n'en est rien. Notre action a toujours été l'application de la loi dans un souci de justice et d'impartialité. Les faits, tous les faits, rien que les faits », avait appuyé l'un des trois magistrats. Alors à l'issue de réquisitions étayées, charpentées et accablantes pour les prévenus, le ministère public a tiré une conclusion : un pacte de corruption a bien été conclu entre « le clan Sarkozy » et la dictature libyenne de Mouammar Kadhafi afin de financer la campagne présidentielle de 2007. La peine pourrait, par exemple, l'empêcher de siéger au Conseil constitutionnel. Les magistrats se sont montrés fermes à l'égard de l'ancien locataire de l'Élysée, « qui a toujours contesté les accusations et ne semble pas avoir pris la mesure des faits reprochés », notent-ils. Si la plus lourde des réquisitions revient à Nicolas Sarkozy, c'est parce que les magistrats financiers estiment qu'il est le « véritable décisionnaire et commanditaire » du « pacte de corruption inconce-



L'ex-président français Nicolas Sarkozy lors de son procès pour financement illégal de campagne depuis la Libye, au tribunal de Paris, le 27 mars 2025. AFP/ALAIN JOCARD.

vable, inouï et indécent », noué avec le dictateur libyen Mouammar Kadhafi, afin de financer sa campagne électorale. Le Parquet national financier demande au tribunal de le déclarer coupable de corruption, recel de détournement de fonds publics, association de malfaiteurs et financement illégal de campagne électorale. Soit tous les délits pour lesquels il était jugé. Son visage n'a rien laissé transparaître au moment de l'annonce des réquisitions. L'ancien chef d'État s'est éclipsé, laissant ses avocats répondre à la presse. Ces derniers ont fustigé la lourdeur des peines requises par le parquet, visant, selon eux, « à compenser la faiblesse de sa démonstration ». L'ancien président a ensuite fustigé, sur X, « la fausseté et la violence des accusations et l'outrance de la peine réclamée ». Il a ajouté vouloir « croire dans la sagesse du tribunal », qui ne rendra sa décision que dans plusieurs mois.

AMIS ET COLLABOS.

Le « clan Sarkozy » n'est pas non plus épargné par la lourdeur des réquisitions. À commencer par Claude Guéant. Six ans de prison et 100.000 euros d'amende ont été requis à l'encontre de l'ex-secrétaire général de l'Élysée, 80 ans, qui ne s'est pas présenté à la fin du procès pour des raisons de santé. Claude

Guéant est notamment suspecté de s'être rendu en Libye, en 2005, afin d'y rencontrer Abdallah Senoussi, beau-frère de Kadhafi et terroriste d'État, condamné à la perpétuité en France pour sa participation dans l'attentat du DC-10 de la compagnie aérienne UTA, dans lequel 54 Français sont morts. D'après l'accusation, c'est à ce moment que se serait noué le pacte de corruption. Une rencontre, hors de tout circuit officiel, qu'il n'aurait pas souhaité, selon ses dires à la barre, évoquant un « piège », un « traquenard », tendu par l'organisateur de la rencontre, l'intermédiaire franco-libanais Ziad Takieddine. Un argument « surréaliste et peu convaincant », d'après le parquet qui estime, au contraire, que la rencontre était parfaitement « organisée et planifiée ». « L'idée de ce dîner était de s'assurer du soutien financier libyen pour la future campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy », ajoutent les magistrats. Par ailleurs, Claude Guéant est suspecté d'avoir reçu plusieurs valises remplies d'argent du régime Kadhafi et d'avoir loué un coffre-fort dans une banque parisienne, à quelques pas du QG de campagne de Nicolas Sarkozy. D'après lui, il était destiné à stocker des discours de Nicolas Sarkozy. « C'est peu dire que Monsieur Guéant a eu du mal à

justifier la location de cette chambre forte », ont rappelé les magistrats. Autre intime de Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux. Trois ans de prison et 150.000 euros d'amende ont été requis à l'encontre de l'ancien ministre de l'Intérieur. Il est suspecté de s'être rendu en Libye, en 2005, quelques semaines après Claude Guéant, afin d'y rencontrer à son tour Abdallah Senoussi. Comme Claude Guéant, il a évoqué « un guet-apens » tendu, d'après lui, par l'intermédiaire Ziad Takieddine. Or, Brice Hortefeux rencontre Abdallah Senoussi directement à son domicile. Pour les magistrats, difficile de plaider le piège : « Le ministre aurait dû s'indigner et tourner les talons, ce qu'il n'a pas fait, avertir les autorités à son retour, ce qu'il n'a pas fait, ne plus jamais avoir recours aux services de Ziad Takieddine, ce qu'il n'a pas fait ». Brice Hortefeux s'est donc rendu « de son plein gré » chez Abdallah Senoussi, estiment-ils. Le parquet demande aussi une condamnation pour Eric Woerth, l'ancien trésorier de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, en 2007 : un an de prison aménagé d'office et 3.750 euros d'amende. L'homme de 69 ans a eu le plus grand mal à justifier à la barre l'origine de nombreuses espèces, destinées à gratifier les salariés

de la campagne présidentielle de 2007. D'après lui, l'argent provient de dons anonymes envoyés par la poste par des militants. Les magistrats ont pointé les incohérences de cet argument. Pourquoi reçoit-il directement les enveloppes, alors qu'il existe un service de réception du courrier au parti ? Pourquoi ne tient-il pas une comptabilité afin de garder une trace ? Pourquoi n'avertit-il pas la commission de campagne ? « Eric Woerth a été dans l'incapacité de livrer une explication cohérente quant à l'origine de ces espèces », pointent les magistrats. Enfin, Thierry Gaubert. À l'encontre de cet ex-collaborateur de Nicolas Sarkozy, le Parquet national financier réclame trois ans de prison, 150.000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Il est soupçonné d'avoir reçu de l'intermédiaire Ziad Takieddine 440.000 euros qui auraient pu alimenter la campagne grâce à des retraits en liquide en 2006 et 2007. Début février, à la barre, il avait eu le plus grand mal à justifier l'utilité de cette somme, évoquant le financement de travaux dans la maison d'un ami en Colombie. Ses explications confuses et contradictoires avaient parfois totalement perdu la Cour et sa présidente. Mais il y a les intermédiaires. Ce sont ceux que le parquet

qualifie « d'agents corrupteurs » et dont la seule présence accrédite la thèse d'un pacte de corruption. Ziad Takieddine, d'abord. Le parquet requiert six ans de prison et 3 millions d'euros d'amende ainsi que le maintien de son mandat d'arrêt. Car l'intermédiaire, en fuite au Liban, est jugé par le tribunal en son absence. Sa version des faits dans ce dossier a beaucoup évolué. Il est tout de même soupçonné d'avoir remis, entre fin 2006 et début 2007, 5 millions d'euros à Claude Guéant, alors directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Pour les magistrats, il est « la cheville ouvrière du pacte de corruption ». Mais il n'est pas le seul. Un autre intermédiaire sulfureux gravite autour des protagonistes de l'affaire : Alexandre Djouhri, concurrent de Ziad Takieddine. L'accusation a requis cinq ans de prison et 4 millions d'euros d'amende à son encontre. L'homme d'affaires franco-algérien de 66 ans est suspecté d'être au cœur de l'autre réseau de corruption allégué dans ce dossier. Un réseau organisé autour de l'argentier du régime libyen, Bechir Saleh. Alexandre Djouhri avait expliqué à la barre comment il avait contribué, en 2012, à l'exfiltration hors de France de Bechir Saleh, quelques jours après

la publication d'un article de Médiapart sur un supposé accord de financement de la campagne de 2007 par des fonds libyens.

Pour le parquet, il est évident que Bechir Saleh est « l'homme qui en savait trop et qui avait peut-être des choses à dire ». Cette exfiltration apparaît dès lors comme celle « d'un témoin potentiel », « organisée par les proches de Nicolas Sarkozy dans son intérêt ». Un élément supplémentaire pour étayer le pacte de corruption, selon les magistrats, qui requièrent six ans de prison et 4 millions d'euros d'amende, avec un mandat d'arrêt, à l'encontre de Bechir Saleh, actuellement en fuite.

Les autres prévenus ? Le second réseau de corruption auquel appartient Alexandre Djouhri, aurait acquis, après la présidentielle, une villa à Mougins à un prix surévalué afin de dissimuler un détournement de fonds publics libyens. Alexandre Djouhri est soupçonné d'avoir collaboré dans ces manœuvres avec le banquier Wahib Nacer ainsi qu'avec deux hommes d'affaires saoudiens, les cousins Ahmed Salem Bugshan et Ali Khalid Bugshan, tous les trois prévenus. Un ancien vice-président exécutif d'Airbus, Edouard Ullmo, est également jugé pour avoir fait payer des commissions à Djouhri en marge de la vente de 12 avions à la compagnie libyenne Afriqiyah Airways. Contre ces quatre hommes, le parquet financier a demandé des peines de quatre ans de prison et un million d'euros d'amende contre Wahib Nacer, trois ans de prison dont un avec sursis et 4 millions d'euros d'amende contre Ali Khalid Bugshan, trois ans de prison dont deux avec sursis et 375.000 euros d'amende contre Edouard Ullmo et enfin deux ans de prison dont un avec sursis et 4 millions d'euros d'amende contre Ahmed Salem Bugshan. Les plaidoiries de la défense qui débutent lundi 31 mars et s'étaleront jusqu'au 8 avril.

avec Rfi

Cette idylle Trump-Musk

Jusqu'où ira l'idylle Donald Trump-Elon Musk? Une question que se pose les observateurs.

Les deux milliardaires paraissent si proches l'un de l'autre qu'Elon Musk s'était incrusté sur la photo de famille des Trump le jour du triomphe électoral. L'homme le plus riche du monde figure en bonne place sur un cliché montrant la dynastie Trump à Mar-a-Lago. L'illustration de la solidité des liens entre les deux milliardaires.

Mais les premières tensions entre les deux hommes semblaient être apparues face aux licenciements massifs orchestrés par le patron de Tesla, le président américain a prôné désormais la modération. Un premier accroc dans leur relation ? Face à la tronçonneuse brandie par Musk, Trump privilégie désormais «le scalpel» plutôt que la «hachette», tel qu'il l'a lui-même affirmé sur Truth Social. Signe des premières tensions entre le président américain et le multimilliardaire qui l'a soutenu depuis son élection ? Selon le Financial Times, le dirigeant des États-Unis vise désormais à limiter le champ d'action d'Elon Musk, nommé au département de l'Efficacité Gouvernementale, Doge, pour débureaucratiser l'administration américaine. «Au fur et à mesure que les secrétaires apprennent à connaître et à comprendre les personnes qui travaillent dans les différents départements, ils peuvent être très précis quant à ceux qui resteront et ceux qui partiront», avait ainsi évoqué Trump sur Truth Social, ordonnant à son cabinet que les fonctionnaires les plus productifs soient exemptés des licenciements massifs en cours. « Il est très important de réduire les effectifs à leur niveau normal, mais il est également important de conserver les personnes les plus compétentes et les plus productives », avait encore écrit le président, qui a cependant salué le « succès incroyable » du Doge, avec qui il estime qu'un travail commun pourra mener à accomplir «des choses à un niveau historique». Des réunions auront lieu toutes les deux semaines, a annoncé Trump, jusqu'à ce que « ce travail indispensable soit terminé ». Jeudi 6 mars,



Elon Musk figure en bonne place sur un cliché montrant la dynastie Trump à Mar-a-Lago. L'illustration de la solidité des liens entre les deux milliardaires. DR.

en s'adressant aux journalistes à la Maison-Blanche, Trump est allé plus loin encore : « Je ne veux pas voir une grosse réduction qui éliminerait beaucoup de bonnes personnes... Je veux que les membres du cabinet passent en premier, qu'ils gardent tous les gens qu'ils veulent, tous ceux dont ils ont besoin ».

CONFLITS D'INTÉRÊTS. Musk avait accepté de fournir à certains sénateurs républicains son numéro de téléphone personnel, pour qu'ils puissent lui faire part des plaintes concernant des réductions d'effectif problématiques. Auparavant, la députée républicaine de New York Nicole Malliotakis avait exhorté le Doge à utiliser un «scalpel et non une masse» pour identifier les économies «afin d'éviter des conséquences imprévues et une anxiété inutile». Les licenciements aux États-Unis ont augmenté de 245 % en février par rapport au mois précédent, atteignant 172.017 emplois supprimés, dont 62.242 fonctionnaires. Une augmentation hors norme de 41.311 % par rapport à la même période l'an dernier. Dix-sept agences gouvernementales sont concernées par ces réductions d'effectifs qui ont principalement ciblé les employés en période d'essai. Reste que le passé (et le présent) d'hommes d'affaires de Donald Trump et de son proche collaborateur Elon Musk les place en situation de conflits d'intérêts. En voici les principaux.

Tesla. Une conférence de presse à la Maison-Blanche a viré en infopublicité pour Tesla. Un exemple de conflit d'intérêts impliquant le président des États-Unis et celui qu'il a nommé à la tête du Doge. « J'adore Tesla », s'est exclamé le président avant de monter à bord d'une Tesla S rouge, l'un des nombreux modèles stationnés directement devant la Maison-Blanche qu'il s'est engagé à acheter. L'événement avait été organisé au lendemain de la chute de 15% de l'action de Tesla à la Bourse de New York. À la tête de Doge depuis le 20 janvier, Elon Musk a la responsabilité de dicter où élaguer les dépenses des agences gouvernementales, dont certaines qui règlementent directement ses compagnies. C'est le cas notamment du Bureau de protection des consommateurs en matière financière, CFPB, qui a déjà enquêté sur les pratiques de prêts automobiles de Tesla. En février dernier, il a été annoncé que le Doge a saisi le contrôle du CFPB pour potentiellement fermer l'agence indépendante qui surveille aussi les institutions financières. SpaceX et Starlink. D'autres entreprises de Musk entretiennent des liens avec le gouvernement américain. Starlink, la division télécommunications de SpaceX, fournirait désormais gratuitement Internet à la Maison-Blanche, rapporte le New York Times. Si l'entente a été examinée par un avocat spécialisé dans les questions éthiques, il s'agit d'un autre exemple de proximité entre le

milliardaire et l'administration américaine. SpaceX pourrait aussi bénéficier des récentes coupes annoncées à la Nasa. Le Doge pourrait bientôt passer au peigne fin l'agence fédérale pour y ordonner de nouveaux licenciements. Trump a par ailleurs nommé un investisseur dans SpaceX, Jared Isaacman, comme administrateur de la Nasa. Trump Hotels. Même s'il en a confié la gestion à ses enfants avant son retour à la Maison-Blanche, les entreprises de Donald Trump bénéficient de son rôle de président. Durant son premier mandat, Trump a facturé les agents des services secrets chargés de le protéger pour les chambres qu'ils ont occupées dans ses hôtels et les services dont ils ont bénéficié. Son resort de Mar-a-Lago est également souvent utilisé par le Parti républicain pour organiser des levées de fonds et autres événements politiques. Cryptomonnaie. Tout juste avant son retour à la Maison-Blanche, Trump et sa femme Melania ont lancé leurs propres jetons, \$TRUMP et \$MELANIA. La valeur de ces deux «meme coins», hautement volatils, s'établit respectivement à 11\$US et 0,73\$US, après avoir atteint un sommet de 73\$US et de 14\$US. Le président détient, avec des associés, quelque 60% des parts de World Liberty Financial, une plateforme qui permet d'échanger et d'emprunter des cryptomonnaies. Une fois en poste, celui qui s'est autodésigné comme le «président cryp-

to» a signé un décret créant un groupe de travail chargé de mettre sur pied un cadre réglementaire sur les cryptomonnaies, favorable à cette industrie. Reste que la loi américaine prévoit qu'un employé de la fonction publique fédérale ne peut travailler sur un dossier dans lequel il détient un intérêt financier. Le président et le vice-président n'y sont toutefois pas assujettis, ce qui fait que Donald Trump peut garder la mainmise sur ses entreprises. Si Elon Musk est soumis aux règles en matière de conflit d'intérêts, son statut d'employé spécial du gouvernement fédéral lui permet de continuer à porter ses autres chapeaux professionnels. Interrogé sur ce qu'il ferait s'il se trouvait en situation de conflit d'intérêts, Elon Musk a simplement dit qu'il se «récuserait».

avec AGENCES ■

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2025 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

